



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le mardi 5 juin 2007 — Vol. 40 N° 15

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale

Le mardi 5 juin 2007 — Vol. 40 N° 15

Table des matières

Présence de M. Luc Thériault, ancien parlementaire de l'Assemblée nationale	1113
Présence d'une délégation de la république d'Haïti	1113
Affaires courantes	1113
Dépôt de pétitions	1113
Entreprendre des discussions avec les syndicats du secteur public afin de satisfaire aux recommandations du Bureau international du travail	1113
Renoncer à l'établissement de services d'essence et de restauration aux haltes routières	1113
Reconduire le programme AccèsLogis	1114
Questions et réponses orales	1114
Qualité des services offerts dans certaines résidences pour personnes âgées	
M. Mario Dumont	1114
M. Philippe Couillard	1115
M. Mario Dumont	1115
M. Philippe Couillard	1115
M. Mario Dumont	1115
M. Philippe Couillard	1115
Avenir des conseils d'agglomération	
M. Mario Dumont	1115
Mme Nathalie Normandeau	1116
M. Mario Dumont	1116
Mme Nathalie Normandeau	1116
Privatisation d'Hydro-Québec	
M. François Gendron	1116
M. Jean Charest	1117
M. François Gendron	1117
M. Jean Charest	1117
Publication des rapports et du suivi des recommandations concernant la qualité des soins et des services dans certains CHSLD	
Mme Louise Harel	1117
M. Philippe Couillard	1117
Mme Louise Harel	1117
M. Philippe Couillard	1118
Situation dans les établissements de détention	
Mme Sylvie Roy	1118
M. Jacques P. Dupuis	1118
Mme Sylvie Roy	1118
M. Jacques P. Dupuis	1118
Permission de sortie accordée à certains détenus	
Mme Sylvie Roy	1119
M. Jacques P. Dupuis	1119
Mme Sylvie Roy	1119
M. Jacques P. Dupuis	1119
Projet immobilier à proximité du parc national des Îles-de-Boucherville	
M. Stéphane Bergeron	1119
Mme Line Beauchamp	1119
M. Stéphane Bergeron	1120
Mme Line Beauchamp	1120
Protection des investisseurs dans le secteur des fonds communs de placement	
M. Gilles Taillon	1120
Mme Monique Jérôme-Forget	1120
M. Gilles Taillon	1120
Mme Monique Jérôme-Forget	1120

Table des matières (suite)

Statistiques sur le niveau d'emploi dans l'industrie forestière	
Mme Johanne Morasse	1121
M. Claude Béchar	1121
Mme Johanne Morasse	1121
M. Claude Béchar	1121
Utilisation de succédanés de fromage dans les aliments préparés	
M. Albert De Martin	1121
M. Laurent Lessard	1122
M. Albert De Martin	1122
M. Laurent Lessard	1122
Financement des festivals	
M. Pierre Curzi	1122
M. Raymond Bachand	1122
Aide financière aux parents d'enfants lourdement handicapés	
M. Jean Domingue	1123
Mme Michelle Courchesne	1123
Aide financière aux services de garde pour enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation	
M. Camil Bouchard	1123
Mme Michelle Courchesne	1123
Hausse des primes d'assurance médicaments	
M. Éric Laporte	1123
M. Philippe Couillard	1123
Mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe Saint-Laurent	
M. Sylvain Simard	1123
M. Claude Béchar	1124
Mesures visant à contrer la hausse du prix de l'essence	
M. Richard Merlini	1124
M. Claude Béchar	1124
Motions sans préavis	1125
Souligner les 100 ans de l'École des hautes études commerciales	1125
Mise aux voix	1125
Souligner la remise du prix Entrepreneur mondial de l'année à M. Guy Laliberté, fondateur du Cirque du Soleil	1125
Mise aux voix	1125
Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées	1125
M. Philippe Couillard	1125
M. Éric Caire	1126
Mme Louise Harel	1127
Mise aux voix	1128
Souligner la Journée mondiale de l'environnement	1128
M. Stéphane Bergeron	1128
Mme Line Beauchamp	1129
M. Simon-Pierre Diamond	1130
Mise aux voix	1130
Souligner la Semaine de la municipalité	1131
Mme Marie Malavoy	1131
Mme Nathalie Normandeau	1132
M. Martin Camirand	1132
Mise aux voix	1133
Avis touchant les travaux des commissions	1133

Table des matières (suite)

Affaires du jour	1133
Présence de M. et Mme Chagnon, initiateurs de la Fondation Lucie-et-André-Chagnon	1134
Projet de loi n° 1 — Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	
Adoption	1134
M. Philippe Couillard	1134
M. Éric Caire	1135
M. Bernard Drainville	1136
Mise aux voix	1137
Projet de loi n° 3 — Loi assurant la mise en œuvre de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	
Adoption	1138
M. Jacques P. Dupuis	1138
M. Claude L'Écuyer	1139
M. Daniel Turp	1139
Mise aux voix	1142
Projet de loi n° 5 — Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et d'autres dispositions législatives	
Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée	1143
M. Sam Hamad	1143
M. Pierre Michel Auger	1143
Mme Lisette Lapointe	1144
M. Sam Hamad	1145
Mise aux voix du rapport	1145
Ajournement	1145

Le mardi 5 juin 2007 — Vol. 40 N° 15

(Dix heures cinq minutes)

Le Président: Bonjour, Mmes, MM. les députés. Nous allons nous recueillir quelques instants. Je vous remercie. Veuillez vous asseoir.

Présence de M. Luc Thériault, ancien parlementaire de l'Assemblée nationale

Alors, au nom de tous nos collègues, je voudrais saluer, dans les tribunes, la présence de notre ancien député de Masson, M. Luc Thériault.

Présence d'une délégation de la république d'Haïti

J'ai le plaisir de souligner la présence, dans les tribunes, d'une délégation de la république d'Haïti composée du président du Sénat, M. Joseph Lambert, du président de la Chambre des députés, M. Pierre Éric Jean-Jacques, du sénateur et deuxième secrétaire du Bureau, M. François Fouchard Bergomme, et du député M. Jean Camille Desmarattes. Bienvenue à l'Assemblée nationale.

Affaires courantes

Aux affaires courantes, aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles ni présentation de projets de loi.

Il n'y a pas de dépôt de documents.
Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions.

Dépôt de pétitions

Dépôt de pétitions. M. le député de Verchères.

Entreprendre des discussions avec les syndicats du secteur public afin de satisfaire aux recommandations du Bureau international du travail

M. Bergeron: Alors, M. le Président, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par trois pétitionnaires, citoyennes et citoyens de la circonscription de Verchères.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Considérant que la décision du Bureau international du travail sur la loi 43 nous est favorable;

«[...]que le comité du BIT prie instamment le gouvernement d'amender la loi 43 et d'éviter à l'avenir le recours à des interventions législatives imposant des conditions de travail;

«Considérant que le comité du BIT prie le gouvernement de revoir avec les partenaires sociaux les restrictions à la négociation relative aux salaires et à leur longue durée;

«Considérant que le comité BIT prie le gouvernement de revoir les sanctions prévues à la loi 43 parce qu'il les considère excessives;

«Considérant que le comité BIT prie le gouvernement d'établir une procédure de négociation ayant la

confiance des parties intéressées et leur permettant de régler leurs différends, notamment en ayant recours à la conciliation ou à la médiation;

«L'intervention réclamée se résume ainsi:

«Nous, soussignés, membres de l'APTS, de la CSQ, de la FIQ, du SFPQ et du SPGQ, demandons à l'Assemblée nationale d'intervenir auprès de la présidente du Conseil du trésor pour qu'elle entreprenne des discussions avec les représentants et représentants des organisations afin de rencontrer les objectifs des recommandations du BIT.»

Je certifie que cet extrait est conforme au règlement et à l'original de la pétition.

Le Président: Merci, M. le député. Votre pétition est déposée. M. le député de Verchères. Verchères.

M. Bergeron: Alors, M. le Président, je demande le consentement de cette Assemblée pour déposer l'extrait d'une pétition non conforme.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement? Consentement. M. le député de Verchères.

Renoncer à l'établissement de services d'essence et de restauration aux haltes routières

M. Bergeron: M. le Président, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par six pétitionnaires, commerçantes et commerçants de la circonscription de Verchères.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Attendu que le ministère des Transports désire installer, dans les haltes routières, des services d'essence et de restauration sous [...] prétexte de centres touristiques;

«Attendu que tous les services pour les voyageurs, incluant les informations touristiques, sont disponibles aux sorties par les commerçants déjà établis, sans frais;

«Attendu que cette initiative rendra les voyageurs captifs des autoroutes et privera les commerçants d'un achalandage nécessaire à leur existence;

«Attendu que cet accaparement de la clientèle privera les commerçants d'importants revenus et causera des débâcles financières;

«Attendu que tous les commerces existants ont consenti énormément d'argent personnel et des ressources humaines. Ce projet du ministère anéantirait tous ces efforts accumulés de génération en génération;

«Attendu que ce projet risque d'augmenter le chômage de manière significative dans plusieurs municipalités situées en bordure des autoroutes;

«Attendu que ces mêmes commerçants paient des taxes municipales et scolaires, ceci est primordial que les municipalités et les comtés ne soient pas privés de ces revenus importants;

«Attendu que tous les commerçants ont toujours respecté la servitude de non-accès à l'autoroute et que le ministère des Transports a le mandat de gérer correctement notre réseau routier, il n'est pas dans ses devoirs de

monopoliser ces lieux publics, tels que les haltes routières, et de concurrencer les commerçants existants;

«L'intervention réclamée se résume ainsi:

«Pour tous ces motifs, nous, soussignés, dénonçons le projet de commercialisation des haltes routières et demandons au ministère des Transports d'y renoncer.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

● (10 h 10) ●

Le Président: Merci, M. le député. Cette pétition est déposée. M. le député de Berthier.

M. Benjamin: M. le Président, je demande le consentement de l'Assemblée pour déposer l'extrait d'une pétition non conforme.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement? Consentement. M. le député de Berthier.

Reconduire le programme AccèsLogis

M. Benjamin: Alors, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 67 pétitionnaires. Désignation: cette pétition provient des citoyens et citoyennes de la circonscription de Berthier.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Considérant qu'aucun investissement pour une nouvelle programmation AccèsLogis Québec n'est prévu dans le budget provincial déposé au mois de février 2007;

«Considérant que les conséquences désastreuses que pourrait avoir le non-renouvellement du programme pour les milliers de personnes et familles à faibles revenus en attente d'un logement salubre et économiquement accessible;

«Considérant que les décisions à cet effet devraient être prises par les instances gouvernementales dans les 15 [jours prochains];

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi:

«Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale d'intervenir auprès du gouvernement du Québec pour que soit reconduit le programme AccèsLogis afin de permettre la réalisation de 20 000 logements coopératifs et sans but lucratif d'ici cinq ans.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Le Président: Merci, M. le député. Votre pétition est déposée. M. le député de Joliette.

M. Beaupré: Oui, M. le Président. Je demande le consentement de l'Assemblée pour déposer l'extrait d'une pétition non conforme.

Le Président: Il y a consentement? Consentement. M. le député de Joliette.

M. Beaupré: Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 193 pétitionnaires. Désignation: citoyens et citoyennes de la circonscription de Joliette.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Considérant qu'aucun investissement pour une nouvelle programmation AccèsLogis Québec n'était prévu dans le budget provincial déposé au mois de février 2007;

«Considérant les conséquences désastreuses que pourrait avoir le non-renouvellement du programme pour les milliers de personnes et familles à faibles revenus en attente d'un logement salubre et économiquement accessible;

«Considérant l'urgence de prévoir des investissements pour le logement communautaire lors du prochain remaniement budgétaire du gouvernement du Québec;

«Considérant que les décisions à cet effet devraient être prises par les instances gouvernementales dans les 15 prochains jours;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi:

«Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale d'intervenir auprès du gouvernement du Québec pour que soit reconduit le programme AccèsLogis afin de permettre la réalisation de 20 000 logements coopératifs et sans but lucratif d'ici cinq ans.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Le Président: Merci, M. le député. Cette pétition est déposée.

Il n'y a pas d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant à la période de questions et réponses orales, et je cède la parole, en question principale, à M. le chef de l'opposition officielle.

Qualité des services offerts dans certaines résidences pour personnes âgées

M. Mario Dumont

M. Dumont: M. le Président, la situation des centres qui hébergent nos aînés, nos personnes âgées, continue d'inquiéter. Il y a quelques années, plus de trois ans maintenant, il y avait eu un cri d'alarme, autour du cas particulier de Saint-Charles-Borromée, qui avait permis de sensibiliser beaucoup de monde, permis au gouvernement et permis au ministre de la Santé d'annoncer un certain nombre de mesures en matière de surveillance, en matière de formation du personnel. Or, dans ce qui a été obtenu, via l'accès à l'information, par un quotidien, ce matin, on se rend compte que plus du tiers des centres comportent encore des lacunes, et toujours dans les mêmes champs: la sécurité de nos personnes âgées, leur hygiène, l'alimentation, des choses aussi fondamentales que ça. Ça fait dire au président du Conseil de la protection des malades que «ça frôle la négligence et la maltraitance», et je le cite sur ces points.

C'est des cas qui sont encore tout récents, hein? On montre des inspections de novembre 2006, des personnes attachées, des familles pas tenues au courant des accidents, ou des erreurs médicales, ou des erreurs de médicaments, des personnes encouragées dans la perte d'autonomie, notamment en matière d'incontinence.

Comment le premier ministre peut-il justifier des situations qui ne sont pas des exceptions, qui sont encore nombreuses, trois ans, plus de trois ans après que des directives sérieuses, des directives strictes sont censées avoir été données?

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Philippe Couillard

M. Couillard: M. le Président, l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale est uni dans la solidarité et la compassion qu'on a pour les personnes âgées en perte d'autonomie qui sont dans nos établissements d'hébergement. Il s'agit de situations qui mettent en présence des personnes dépendantes, vulnérables, dans des milieux fermés où clairement les côtés à la fois les plus sombres et les plus lumineux de la nature humaine sont mis en évidence, et le rôle du gouvernement est de faire en sorte de trouver ces situations, de les dénoncer, de les rendre publiques et de les corriger. C'est ce que nous avons fait depuis le début du programme des visites d'appréciation. Il y a d'ailleurs des exemples qui doivent encourager les centres à poursuivre leur amélioration, leur mouvement vers l'amélioration de la qualité.

Prenons, par exemple, le CSSS de Trois-Rivières qui était l'objet de rapports médiatiques désastreux il y a à peine trois ans et qui maintenant figure en tête du palmarès. C'est de cette façon, en allant vérifier, dans chaque établissement, la situation, qu'on va véritablement améliorer la condition de vie des personnes hébergées.

Maintenant, là-dessus, je vais être très clair, M. le Président, ces visites ne cesseront pas, nous allons continuer de les rendre publiques, de rendre ces rapports publics. Nous allons continuer d'avoir des critères aussi sévères que ceux qui sont présents actuellement. Et, aux personnes qui ont été citées anonymement, du réseau de la santé, qui doutent de la légitimité du gouvernement du Québec d'intervenir et d'enquêter sur les conditions de vie des personnes âgées, nous disons: Non, nous allons continuer à le faire.

Le Président: En question complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. Mario Dumont

M. Dumont: Oui. Est-ce que le ministre peut nous dire s'il est au moins déçu du peu de progrès, si on considère la proportion de centres qui, à l'heure actuelle, comportent des lacunes? Est-ce qu'il pense que les directives strictes qu'il a données, les indications extrêmement fortes qu'il prétendait avoir lancées dans le réseau ont donné les résultats escomptés quand on considère, là, qu'une aussi grande proportion des inspections donne des résultats aussi décevants?

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Philippe Couillard

M. Couillard: On est dans un domaine, M. le Président... Puis je réaffirme notre désir de ne pas tolérer les manquements aux normes que nous avons édictées. On est dans un domaine où on est exposés, encore une fois, parfois, malheureusement, aux côtés sombres de la nature humaine. Mais ce qui est encourageant dans cette situation, c'est qu'outre le CSSS de Trois-Rivières il y a de nombreux autres établissements qui ont fortement amélioré

la qualité de leurs services suite à la visite d'appréciation ou qui ont bénéficié d'un réaménagement physique des installations, qu'on veut lancer d'ailleurs partout au Québec, un vaste programme de rénovation des CHSLD, pour améliorer la dignité des personnes hébergées. Mais je répète que nous allons continuer d'intervenir dans ces établissements, nous allons continuer d'être sévères dans les normes que nous édicterons, nous allons continuer d'être sévères lorsque justifié dans les rapports négatifs, mais également souligner les succès, M. le Président.

Le Président: En question complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. Mario Dumont

M. Dumont: Oui. Dans les cas où il y a le plus de gravité, dans les cas les plus sévères où des personnes ont souffert à cause de négligence ou de maltraitance, est-ce que le ministre peut nous dire quels sont les suivis? Est-ce qu'il y a des sanctions qui peuvent être portées à la suite de ces visites? Parce qu'on ne voudrait pas que des cas semblables à nos personnes âgées aillent s'ajouter au viaduc de la Concorde ou à Option Canada, dans des situations où il arrive quelque chose, mais il n'y a personne de responsable.

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Philippe Couillard

M. Couillard: M. le Président, plutôt que de faire ce que fait le chef de l'opposition, de mélanger des sujets qui n'ont aucun rapport les uns avec les autres, restons concentrés sur la question des personnes âgées hébergées. Il y a effectivement des sanctions qui sont prises. Certaines des visites qui ont été faites se sont conclues par le congédiement de personnel, par le remplacement de la direction. Il ne s'agit pas non plus, M. le Président, d'en faire une vaste opération de chasse aux sorcières, parce que souvent c'est un problème qui dépasse le cas de quelques individus et qui relève des attitudes et des comportements, ce sur quoi nous ne pouvons légiférer et décréter ici, à l'Assemblée nationale, malheureusement, la nature humaine étant ce qu'elle est. Cependant, le rôle du gouvernement et de l'Assemblée, c'est de réaffirmer haut et fort son intolérance face à ces situations, son désir de continuer, au cours des prochaines années, un travail incessant pour améliorer la qualité de l'hébergement.

Le Président: En question principale, M. le chef de l'opposition officielle.

Avenir des conseils d'agglomération

M. Mario Dumont

M. Dumont: Oui, M. le Président. Depuis que la ministre des Affaires municipales a annoncé son intention

de régler, là, durant la session du printemps, le cas des conseils d'agglomération, il y a toutes sortes de propositions qui se font par différentes villes. Il y a une chose qui semble faire consensus, il n'y a pas beaucoup de gens qui sortent pour donner leur appui aux conseils d'agglomération. Même le maire de Montréal, la semaine dernière, disait qu'il voulait abolir les conseils d'agglomération. Alors, d'un peu partout, même les gens qui ne s'entendent pas sur les solutions s'entendent là-dessus.

Alors, ma question au premier ministre, qui avait promis beaucoup à l'époque des défusions: Est-ce qu'aujourd'hui il ne considère pas que c'est une erreur que de prendre comme point de départ une hypothétique solution, ces conseils d'agglomération qui à la base étaient une erreur, ces conseils d'agglomération qui à la base étaient dysfonctionnels, ces conseils d'agglomération qui avaient été créés et inventés pour faire peur à des gens et les convaincre de ne pas défusionner?

● (10 h 20) ●

Le Président: Mme la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Mme Nathalie Normandeau

Mme Normandeau: M. le Président, je pense que c'est important de rappeler la confusion qui règne du côté de l'ADQ concernant les agglomérations. C'est important aussi de se rappeler que le chef de l'opposition officielle a lui-même pris fait et cause pour les fusions municipales forcées. Quelques années plus tard, M. le Président, voyant qu'il y avait une opportunité politique pour sa formation politique, là il enfourche un autre cheval de bataille, celui des défusions municipales. D'ailleurs, M. le Président, la confusion effectivement règne, et je vais vous citer la position de deux de ses députés.

Le député de La Peltre, durant la campagne électorale, évidemment lui-même a enfourché le cheval de bataille des défusions. Mais un article paru dans le journal *Le Soleil* du 16 mars dernier nous rappelle qu'il a été un ardent défenseur des fusions municipales forcées, et on dit ceci, M. le Président: «Militant pour les fusions lors du dernier scrutin municipal, il enfourche maintenant le véhicule des défusions...» Même chose, M. le Président, pour le député de Marguerite-D'Youville qui reconnaît le bien-fondé d'un certain nombre de dispositions contenues dans le projet de loi que nous avons déposé pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Longueuil, qui reconnaît, par exemple, le bien-fondé de remplacer la taxe d'agglomération par une quote-part.

Alors, M. le Président, du côté de l'ADQ, la conclusion que nous devons tirer, c'est qu'il y a de l'opposition...

Le Président: En terminant.

Mme Normandeau: ...et pas de proposition, M. le Président.

Le Président: En question complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. Mario Dumont

M. Dumont: Oui. Est-ce que la ministre des Affaires municipales peut nous expliquer qu'est-ce qui

justifie de vouloir trouver une solution à un problème aussi important et de refuser d'entendre, en commission parlementaire, l'ensemble des municipalités ou des groupes intéressés? Est-ce que la ministre des Affaires municipales puis est-ce que le premier ministre se souviennent que, quand ils étaient dans l'opposition, que le Parti québécois faisait des réformes en matière d'affaires municipales et ne consultait pas, ils le dénonçaient, et qu'aujourd'hui ils sont en train de faire exactement la même chose...

Le Président: En terminant.

M. Dumont: ...de changer la loi sans...

Le Président: Mme la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Mme Nathalie Normandeau

Mme Normandeau: Bien, M. le Président, je pense que les citoyens du Québec, et en particulier les citoyens concernés par les défis qu'on a à relever avec les agglomérations, s'attendent de la part d'une opposition qui doit être responsable, s'attendent donc de la part du chef de l'ADQ que sa formation politique nous propose des solutions. Je pense qu'il faut se réjouir, M. le Président, actuellement du mouvement auprès des élus municipaux concernés. Et j'ai eu l'occasion, en commission parlementaire, avec l'ensemble des députés, de faire état des démarches qui ont cours actuellement autant du côté de Québec que du côté de Longueuil et que du côté de Montréal, M. le Président. Mais, si le chef de l'Action démocratique veut s'ériger comme un chef d'opposition responsable, il serait, M. le Président, intéressant et de bon augure qu'il puisse nous formuler des propositions constructives pour qu'on puisse effectivement apporter les améliorations nécessaires.

Le Président: En question principale, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

Privatisation d'Hydro-Québec

M. François Gendron

M. Gendron: Hier, dans *La Presse*, on pouvait lire un texte de M. Claude Garcia, ex-président de la Standard Life, qui suggérait de privatiser Hydro-Québec pour effacer la totalité de la dette du gouvernement du Québec. M. Garcia compare la situation à celle de l'Alberta qui a laissé l'exploitation de ses ressources naturelles... ses richesses naturelles, pardon, au secteur privé et qui en tire des bénéfices importants aujourd'hui. On sait que le gouvernement a une très grande confiance en M. Garcia. Il a été nommé sur d'importants conseils d'administration par le gouvernement libéral, dont l'Agence des projets PPP, qu'on appelle, et la Caisse de dépôt et de placement.

Ma question au premier ministre du Québec: Est-ce que le premier ministre partage l'avis de M. Garcia à l'effet de privatiser Hydro-Québec, tout comme l'ADQ?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: La question me permet de faire une précision, M. le Président. La dette du Québec, quand on la mesure correctement, de la façon dont les économistes la mesurent, là, pas de la façon dont c'est charrié par certaines personnes, réduit actuellement, est en train de diminuer. Elle était à 46,1 % du PIB en 2002-2003, et là on est à 42,3 %. C'est donc dire que le gouvernement actuellement réussit à réduire le poids de la dette. Et on n'est pas les seuls à le reconnaître. Il y a moins d'un an, la firme de cotation Moody's, au moment où ils évaluaient la cote de crédit du Québec, ont décidé de rehausser la cote de crédit, et je me permets de vous lire une traduction en français de ce qu'ils ont dit dans leur communiqué. Ils ont dit: L'un des facteurs clés de l'amélioration de la qualité du crédit est l'élaboration par le gouvernement d'une stratégie claire de réduction de la dette. Et essentiellement, dans les deux pages de la note, M. le Président, ils parlent de ce Fonds des générations qui a été créé par le gouvernement.

Dans le budget qu'a livré le ministre des Finances, les députés doivent savoir qu'elle a accéléré le remboursement, ou l'investissement que nous allons faire dans ce Fonds des générations. C'est donc dire que nous avons un plan très clair et qu'il n'est pas question pour nous de privatiser Hydro-Québec.

Le Président: En question complémentaire, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

M. François Gendron

M. Gendron: Oui. Le premier ministre va reconnaître qu'il a parlé davantage de la dette que de la question fondamentale de la privatisation d'Hydro-Québec.

Est-ce à dire que le premier ministre l'exclut complètement, la privatisation d'Hydro-Québec, à ce moment-ci?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: M. le Président, il n'a jamais été question de privatiser Hydro-Québec. On a fait un plan de réduction de la dette qui fonctionne très bien, et, contrairement à ce que, je vous le disais il y a une minute, à ce que certains prétendent, ce plan-là a même eu un effet sur la cote de crédit du Québec.

Mais ça me permet d'interpeller ceux qui s'intéressent à la question de la dette, parce qu'on a toujours, du côté de l'ADQ, une position complètement insensée, irresponsable, à l'effet qu'on ne devrait pas mettre un seul sou sur la dette. C'est ce que le député de Chauveau a dit.

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! Je vous demande votre collaboration. M. le premier ministre.

M. Charest: Je vois l'ADQ protester, sauf que la question a été posée au chef de l'ADQ vendredi dernier.

Vous lirez la réponse qu'il a donnée en point de presse. C'est complètement incohérent, ce qu'a dit l'ADQ. On n'y comprend absolument rien, sur sa position sur la dette, alors que c'est absolument fondamental qu'on puisse avoir une position...

Le Président: En question principale, Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

Publication des rapports et du suivi des recommandations concernant la qualité des soins et des services dans certains CHSLD**Mme Louise Harel**

Mme Harel: Alors, M. le Président, comment se fait-il qu'après l'engagement du ministre de la Santé et des Services sociaux de rendre immédiatement disponibles, sur le site du ministère, les rapports des visites qui sont effectuées dans les CHSLD, comment se fait-il qu'il faille encore passer par la loi d'accès à l'information, des mois et des mois après les visites, pour obtenir cette information sur la situation de négligence et de maltraitance? Et comment se fait-il que les suivis des améliorations qui sont recommandés ne sont pas non plus rendus publics et disponibles?

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Philippe Couillard

M. Couillard: Alors, M. le Président, deux questions fort pertinentes en une, là. D'abord, la question de la publication des rapports, je vais réaffirmer que je veux qu'ils soient rendus publics. Et, si effectivement le recours à l'accès à l'information est la situation actuelle, je suis d'accord que c'est trop lourd, et on va faciliter l'obtention de ces rapports-là. Je n'ai aucune objection à ce qu'ils soient connus du public parce que le fait qu'ils soient connus fait partie de l'amélioration éventuelle de la qualité.

Maintenant, pour ce qui est des suivis de chacun des rapports, ils peuvent être obtenus au niveau de chaque agence régionale, lors des séances publiques du conseil d'administration, parce que chacun de ces rapports fait l'objet d'un suivi et de corrections immédiats, autant sur le plan des installations physiques que sur le plan de la qualité des services. Et il y a d'ailleurs, comme je l'indiquais plus tôt, plusieurs exemples où effectivement les services se sont améliorés, où on est passé littéralement des derniers rangs aux premiers rangs suite à la mise en place de ce programme.

Le Président: En question complémentaire, Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

Mme Louise Harel

Mme Harel: Alors, M. le Président, est-ce que le ministre est conscient que ce n'est pas la première fois qu'il fait cette réponse, qui a été laissée en plan depuis des mois et des mois, et qu'il y a pourtant urgence d'agir

et de corriger la situation? Et comment se fait-il qu'il n'y ait pas encore de code d'éthique obligatoire appliqué par le ministère pour obliger les directions à appliquer un code d'éthique auprès des personnels qui s'occupent des aînés les plus vulnérables de notre société?

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Philippe Couillard

M. Couillard: Bien, M. le Président, il faut définir ce qu'on entend par code d'éthique. Les normes sont très bien connues, et ce que les équipes de visite font... En passant, ce ne sont pas que des visites faites par les gens du réseau de la santé, mais également le Conseil de protection des malades et les tables de concertation régionales des aînés. Ce que ces équipes font, c'est vérifier que les normes, qui incluent les comportements éthiques et respectueux du personnel envers les personnes âgées, sont pleinement respectées. Et je réaffirme notre désir de voir à ce que ces normes soient complètement respectées et je réaffirme que les gens du réseau de la santé qui doutent de la légitimité qu'a l'État d'intervenir et de vérifier la qualité des services sont dans l'erreur et que nous allons continuer à vérifier ces services.

Le Président: En question principale, Mme la leader adjointe de l'opposition officielle et députée de Lotbinière.

Situation dans les établissements de détention

Mme Sylvie Roy

Mme Roy: M. le Président, les problèmes dans nos centres de détention sont de plus en plus nombreux: les difficultés à engager et à retenir le personnel des agents correctionnels, de la violence à l'intérieur des murs. De l'aveu même du ministère, les établissements de Chicoutimi et Roberval sont situés dans des centres-villes — c'est inadéquat — la prison de Salaberry est obsolète, la prison d'Amos est beaucoup trop petite et, comble, celle de Sept-Îles est dans un sous-sol de palais de justice. Pour gérer la surpopulation, il faut faire des transferts de détenus, ce qui équivaut à une prison par jour qui circule sur les routes du Québec.

Est-ce que le ministre de la Sécurité publique réalise que notre réseau croule? Est-ce qu'il va faire les démarches nécessaires pour que les normes — 12 % de vacance dans les établissements — soient respectées?

● (10 h 30) ●

Le Président: M. le ministre de la Sécurité publique.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Non seulement, M. le Président, non seulement le gouvernement réalise-t-il la situation que décrit la députée de Lotbinière, il y a d'abord une chose qu'il faut dire: c'est fini, les absences temporaires pour des raisons qui ne sont pas sérieuses. C'est fini, les libérations conditionnelles pour des raisons qui ne sont pas sérieuses. C'est la raison pour laquelle on a mis en

force la Loi sur les services correctionnels, qui resserre les critères de remise en liberté des gens. Pourquoi? Parce que notre préoccupation majeure, c'est évidemment la sécurité de la population.

Oui, il y a surpopulation carcérale. C'est la raison pour laquelle, M. le Président, nous avons annoncé il y a quelques mois, avec l'assentiment de la présidente du Conseil du trésor, que la Société immobilière du Québec est en train de regarder des dossiers. Nous avons annoncé qu'il y aurait des constructions de prisons au Québec, qu'il y aurait des agrandissements de prisons d'autre part justement parce qu'il faut faire face à cette surpopulation carcérale.

Il est évident, M. le Président, d'autre part que nous sommes en lien constant avec le Syndicat des agents de services correctionnels pour trouver des solutions aux différents problèmes que ceux-ci nous exposent. Je les ai même rencontrés la semaine dernière pour évaluer un certain nombre de solutions...

Le Président: En conclusion.

M. Dupuis: ...et je pense qu'ils sont satisfaits des rencontres qu'on a eues.

Le Président: En question complémentaire, Mme la députée de Lotbinière.

Mme Sylvie Roy

Mme Roy: Dans un communiqué, pendant la campagne électorale, vous vous engagez à embaucher 115 agents correctionnels. Combien d'agents correctionnels ont été engagés? Quand vous faites des appels pour embaucher du monde, est-ce qu'il y a des réponses? Combien vous réussissez à en retenir au service des prisons, puisqu'il y a un roulement exceptionnel vu les piètres conditions de travail en milieu correctionnel?

Le Président: M. le ministre de la Sécurité publique.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Mais personne ne va nier, M. le Président, et très certainement moi pas le premier, et je l'ai même indiqué au Syndicat des agents de services correctionnels, que ces gens-là font un métier, ont une fonction qui est importante dans la société, qui est méritoire et qui, jusqu'à un certain point, est dangereuse, tout le monde comprend ça. Nous discutons avec ces gens-là, de façon très intense, de toute la question de la formation qu'ils doivent recevoir et nous avons commencé d'ailleurs à en discuter, de la formation. Nous avons des discussions, au ministère, avec eux, M. le Président, sur toute la question du temps supplémentaire, nous commençons des conversations à ce sujet-là actuellement. Nous commençons aussi des discussions sur toutes leurs conditions de travail. Il n'y a pas de doute que ces gens-là font un métier qui est méritoire, qu'ils font un métier qui est dangereux, et c'est sûr qu'il faut...

Le Président: En question principale, Mme la leader adjointe de l'opposition officielle et députée de Lotbinière.

**Permission de sortie
accordée à certains détenus**

Mme Sylvie Roy

Mme Roy: M. le Président, je comprends qu'il y a beaucoup de discussions, beaucoup d'études mais peu de gestes concrets dans le système carcéral. Depuis hier, les détenus qui ont fait l'objet d'un refus d'une libération conditionnelle parce qu'ils sont dangereux peuvent, d'une façon législative, sortir pour rencontrer des parents durant 72 heures, une fois par mois.

M. le Président, est-ce que le ministre de la Sécurité publique ne prend pas en compte l'inquiétude de la population? Est-ce qu'on ne pourrait pas amender cet article de loi pour empêcher qu'aucune sortie ne soit donnée à quelqu'un qui représente des risques de dangerosité, qui s'est vu refuser une libération conditionnelle en raison de sa dangerosité?

Le Président: M. le ministre de la Sécurité publique.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Je déplore que la question soit posée en deuxième additionnelle, mais ce que je veux dire essentiellement...

Mme Roy: Non, non, c'est en principale, c'est en principale.

M. Dupuis: Très bien.

Le Président: C'est en question principale.

M. Dupuis: Très bien. Alors, je veux bien, M. le Président, que l'ADQ suggère des solutions. On aurait aimé ça d'ailleurs que ce soit la semaine dernière qu'il soit présent, le chef de l'ADQ, pour suggérer des solutions à la situation qu'on vivait au sujet du budget. Je veux bien, moi, que l'ADQ suggère des solutions, mais encore faut-il que les solutions résistent à l'analyse. «Il est faux de prétendre...» Et là ce n'est pas la déclaration du ministre de la Sécurité publique, c'est la déclaration du vice-président de la commission des libérations conditionnelles, duquel s'inspire la députée pour suggérer son amendement, qui dit la chose suivante en faisant référence à un titre que *La Presse* avait hier: «Le titre de *La Presse* est tout à fait erroné et, si je ne me retenais pas, je dirais qu'il est même tendancieux. Il est faux de prétendre qu'une personne qui est dangereuse puisse sortir.»

M. le Président, c'est la Commission québécoise des libérations conditionnelles qui dorénavant, pour toutes les sentences de plus de six mois... Et je répète, M. le Président, que nous avons juridiction pour les sentences de deux ans moins un jour. Pour toutes les sentences de plus de six mois, c'est la Commission québécoise des libérations conditionnelles, qui est un tribunal impartial, qui est un tribunal indépendant du pouvoir politique...

Le Président: En conclusion.

M. Dupuis: ...qui va décider des remises en liberté. Et le vice-président a dit: Quand une personne est jugée dangereuse, elle ne...

Le Président: En question complémentaire, Mme la députée de Lotbinière.

Mme Sylvie Roy

Mme Roy: M. le Président, si le ministre aime les suggestions, je vais lui en faire une autre. Pour ceux qui peuvent sortir, qui ne sont pas dangereux, est-ce qu'il peut s'engager, de façon législative, à avertir les proches de la famille et de la victime que cette personne-là va sortir pour peut-être 72 heures à chaque mois?

Le Président: M. le ministre de la Sécurité publique.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Ça me fait de la peine d'être obligé de dire, M. le Président, que l'Action démocratique du Québec est en retard de six mois: c'est dans la loi qu'on doit avertir les victimes, et que les victimes ont le droit à l'information. C'est dans la loi. Alors, ça me fait de la peine d'être obligé de dire ça.

Mais on aura l'occasion cette semaine, M. le Président, pendant six heures, de discuter de toutes les questions des libérations conditionnelles. J'invite le chef de l'ADQ, qui n'était jamais venu, dans l'ancienne législature, discuter de ces questions-là, de venir, on va avoir du plaisir, on va se parler.

Le Président: En question principale, M. le député de Verchères.

**Projet immobilier à proximité du
parc national des Îles-de-Boucherville**

M. Stéphane Bergeron

M. Bergeron: M. le Président, on apprend qu'un important projet immobilier est sur le point de voir le jour tout près du parc des Îles-de-Boucherville. Le promoteur veut construire quelque 2 500 unités de logement à l'orée du parc. Le projet comprendra aussi un hôtel, un spa, une marina, un golf, M. le Président. Le directeur du parc national des Îles-de-Boucherville prévoit des impacts très lourds sur l'environnement. Plusieurs sont inquiets de voir apparaître un nouvel Orford à l'orée de Montréal.

Quelle position entend adopter le gouvernement dans ce dossier pour le moins délicat?

Le Président: Mme la ministre de l'Environnement.

Mme Line Beauchamp

Mme Beauchamp: Merci, M. le Président. Quand j'écoute mon vis-à-vis de la deuxième opposition officielle, je suis en train de me dire que tout ce projet-là,

ça ressemble au projet que le PQ proposait pour le Mont-Orford il y a quelques années.

Plus sérieusement, M. le Président, plus sérieusement, juste avant cette période de questions, j'ai pu m'entretenir à la fois avec la députée de Taillon et avec le député de Marguerite-D'Youville, parce que c'est à l'orée aussi de son comté. C'est sûr qu'on va examiner cette situation de très, très près.

Je veux ici expliquer aux gens qu'il y a trois ans le gouvernement du Québec, par la voie de la SEPAQ, notre société d'établissement des parcs, a fait une proposition à Desjardins, a invité Desjardins à faire un don écologique, de céder ses terres en faisant un don écologique. Aujourd'hui, je dois dire que je suis très déçue de la réponse de Desjardins, puisqu'on a essuyé un refus. Mais ça montre que, oui, le gouvernement a reconnu l'importance de ces terrains bien sûr pour garder, je dirais, l'esprit et l'intégrité du parc des Îles-de-Boucherville. Je tiens ici donc à exprimer ma déception, puis aussi bien sûr à exprimer mon inquiétude, et réitérer le fait que j'ai demandé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de nous dessiner différents scénarios possibles...

Le Président: En conclusion.

Mme Beauchamp: ...pour que le gouvernement du Québec veille à l'intégrité du parc des Îles-de-Boucherville.

Le Président: En question complémentaire, M. le député de Verchères.

M. Stéphane Bergeron

M. Bergeron: Alors, M. le Président, je me surprends de voir la ministre badiner avec un dossier aussi important. Mais, cela étant dit, j'aimerais savoir si la ministre plus précisément entend poser des gestes pour éviter un développement immobilier tout juste à côté d'un parc national, alors que le directeur prévoit des impacts très importants pour l'environnement.

Le Président: Mme la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Mme Line Beauchamp

Mme Beauchamp: Merci, M. le Président. Je pense honnêtement que j'ai été très claire, dès hier, en exprimant une inquiétude sur l'impact d'un projet qui semble vraiment majeur, un impact sur l'intégrité du parc des Îles-de-Boucherville. On va examiner différents scénarios, bien sûr commencer par bien se documenter.

Il y a plus de 20 ans — on est en 1981, on est en 1983 — le gouvernement du Québec à l'époque avait mis en réserve ces terres. Or, on n'a pas bougé à l'époque. Donc, je vais essayer de faire la lumière sur l'histoire, ça va sûrement nous éclairer sur le présent pour mieux choisir les moyens d'intervention. Et je consulterai en tout moment la députée de Taillon et le député de Marguerite-D'Youville.

Le Président: En question principale, M. le député de Chauveau.

Protection des investisseurs dans le secteur des fonds communs de placement

M. Gilles Taillon

M. Taillon: Merci beaucoup, M. le Président. Il y a quelques jours, je questionnais la ministre des Finances sur la responsabilité de l'Autorité des marchés financiers dans l'affaire Norbourg. Des investisseurs floués, pour qui c'était l'épargne d'une vie, souvent leur régime de retraite, intentent aujourd'hui un nouveau recours contre l'Autorité. Les témoignages entendus à ce jour laissent assez perplexe quant à la vigilance de l'Autorité des marchés financiers dans cette affaire qui sent de moins en moins bon.

Pourquoi la ministre ne demande pas à l'AMF de recourir au fonds des services financiers pour indemniser les épargnants?

Le Président: Mme la ministre des Finances.

Mme Monique Jérôme-Forget

Mme Jérôme-Forget: M. le Président, vous comprendrez que tout ce dossier se trouve actuellement devant les tribunaux. Je ne pense pas qu'il soit sage actuellement d'intervenir dans ce dossier. Quand il y aura eu conclusion de ce dossier, nous interviendrons et nous verrons à ce moment-là les mesures à prendre, M. le Président.

Le Président: En question complémentaire, M. le député de Chauveau.

M. Gilles Taillon

M. Taillon: Oui, M. le Président. Est-ce que la ministre peut au moins reconnaître que l'AMF doit agir comme ombudsman des investisseurs dans ce dossier-là? Et que compte-t-elle faire pour éviter qu'une autre affaire Norbourg se reproduise?

● (10 h 40) ●

Le Président: Mme la ministre des Finances.

Mme Monique Jérôme-Forget

Mme Jérôme-Forget: Vous savez, M. le Président, à chaque fois qu'arrive une situation comme celle de Norbourg, on est toujours ébranlé parce que ça touche des petits investisseurs souvent et des gens qui ont épargné toute leur vie pour justement essayer d'avoir de meilleurs jours à leur retraite. Or, vous comprendrez qu'actuellement ce que nous faisons à cet égard, c'est que nous suivons le dossier de très près. Nous nous assurons, M. le Président, que tout est suivi à la lettre pour être bien confiants qu'à l'avenir... Et il pourra y avoir d'autres situations. C'est pour ça, M. le Président, qu'on a l'Autorité des marchés financiers. C'est pour ça qu'on veut éviter de telles situations à l'avenir.

Le Président: En question principale, Mme la députée de Rouyn-Noranda—Témiscamingue.

Statistiques sur le niveau d'emploi dans l'industrie forestière

Mme Johanne Morasse

Mme Morasse: Merci, M. le Président. Depuis le début de la crise forestière, l'industrie avait à sa disposition des données statistiques sur les pertes d'emploi pour permettre un suivi serré de la situation et suggérer des mesures en conséquence. Or, le gouvernement a cessé de compiler ces données juste avant les élections du 26 mars et depuis, pouf!, il refuse de les mettre à jour.

M. le Président, est-ce que le ministre des Ressources naturelles peut faire preuve de transparence et donner un portrait précis de la situation pour travailler efficacement avec les partenaires de l'industrie?

Le Président: M. le ministre des Ressources naturelles.

M. Claude Béchar

M. Béchar: Oui. Merci, M. le Président. M. le Président, il n'y a aucun doute dans mon esprit et aucun problème au fait que la compilation des données non seulement va continuer de se faire, elle continue de se faire et va être aussi rendue publique. Et je veux vous donner un exemple. Quand on regarde, depuis le début de la crise forestière au Québec, on considère qu'il y a 4 646 emplois qui ont été perdus suite à des mises à pied temporaires... à des mises à pied permanentes, c'est-à-dire, et surtout ce qu'il faut indiquer, c'est qu'il y a 4 711 emplois qui ont été sauvés grâce aux différentes mesures qu'on a.

Et ça me fait plaisir aussi d'annoncer aujourd'hui, de profiter de l'occasion, que... Prenez, par exemple, quand on a dit qu'on voulait faire des annonces régulièrement, montrer des dossiers qui fonctionnent, il y en a trois aujourd'hui qu'on va annoncer pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean, un total de 7,3 millions, autant à la Scierie Gauthier Ltée, de ville de Saguenay, 1 million de dollars à Produits forestiers Canbo, de Dolbeau, et 3,5 millions à deux coentreprises de Sainte-Monique.

Alors, on peut regarder le côté négatif, dire que ça va mal, mais en même temps il faut regarder le côté positif, qui montre que le plan que le gouvernement a mis en place fonctionne. Et non seulement il y a plus d'emplois qui ont été sauvegardés que de perdus, mais, encore aujourd'hui, on procède à des annonces qui vont permettre à des travailleurs de retourner au travail et de montrer qu'il y a de l'espoir dans le secteur forestier.

Le Président: En question complémentaire, Mme la députée de Rouyn-Noranda—Témiscamingue.

Mme Johanne Morasse

Mme Morasse: M. le Président, je me réjouis que le ministre des Ressources naturelles ait une certaine ouverture pour pouvoir nous donner des statistiques très importantes pour pouvoir avoir un bon suivi de ce qui se passe au niveau de la crise forestière.

Mais est-ce que le ministre des Ressources naturelles peut nous dire quand est-ce qu'on va avoir ces

données si importantes au niveau de la crise forestière et des pertes d'emploi?

Le Président: M. le ministre des Ressources naturelles.

M. Claude Béchar

M. Béchar: Bien, écoutez, M. le Président, je ne veux pas ne pas être gentil avec ma collègue, mais je viens juste de le lui dire. Elle les a eues, là, je vous le dis, là. En date du 25 mai, c'est 4 646 emplois qui ont été... des mises à pied temporaires ou perdus et 4 711 emplois qui ont été sauvegardés.

Alors, je veux bien qu'on regarde les statistiques et, du côté du Parti québécois, qu'on s'intéresse aux statistiques. Ils se sont intéressés aux statistiques pendant des années puis ils n'ont pas agi pour les travailleurs. Nous, on agit pour les travailleurs, on agit pour les gens en région. On a déposé un plan qui est efficace avec le ministère des Affaires municipales...

Une voix: ...

M. Béchar: J'entends une voix que je reconnais, je pense, M. le Président.

Le Président: S'il vous plaît! Vous entendez une voix, puis, moi, des fois, j'entends la vôtre, alors... Je vous cède la parole, M. le ministre.

M. Béchar: Laquelle des deux est la plus agréable?

Le Président: Alors, si vous voulez conclure.

M. Béchar: Non, M. le Président, il est clair, on peut parler de statistiques, mais ce qui compte aujourd'hui, c'est que tous les efforts soient mis pour les travailleurs. C'est ce qu'on fait. On a dit qu'on voulait consolider l'industrie, qu'elle ressorte plus forte. On a un plan pour le faire. On va continuer.

Le Président: En question principale, M. le député de Huntingdon.

Utilisation de succédanés de fromage dans les aliments préparés

M. Albert De Martin

M. De Martin: M. le Président, malgré la réglementation, il est possible de se procurer des mets préparés et faits à partir d'imitations de fromage. Selon la loi, ces imitations de fromage sont interdites au Québec. Nous savons par contre que des distributeurs en alimentation offrent déjà des mélanges composés de ces produits d'imitation. Depuis longtemps, le secteur laitier dénonce cette pratique. De plus, le Conseil des industriels laitiers québécois a avisé le ministre de cette pratique en juin 2006. Depuis, rien.

Est-ce que le ministre entend continuer à fermer les yeux et à laisser cette situation se dégrader?

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Laurent Lessard

M. Lessard: Alors, je remercie le député donc de sa question concernant la préoccupation des produits laitiers au Québec. Alors, le gouvernement du Québec, dans sa politique d'ailleurs et dans l'avenir... sur la commission de l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire s'y préoccupe.

J'ai rencontré la Fédération des producteurs laitiers la semaine dernière. Nous avons de concert choisi de suivre à la trace des produits laitiers et ses remplaçants. Il y en a cinq, M. le Président, au Québec, produits permis. Nous avons donc demandé une étude sur le sujet. Nous suivons au cas par cas. Et jamais nous ne permettrons cette utilisation-là. Alors donc, nous suivons donc à la trace, je le rappelle, M. le Président, la consommation des Québécois. L'industrie laitière est au rang des priorités du gouvernement du Québec.

Le Président: En question complémentaire, M. le député de Huntingdon.

M. Albert De Martin

M. De Martin: M. le Président, ma question est pourtant claire et précise, elle attend une réponse aussi claire et précise: Comment le ministre entend-il régler à court terme cette situation?

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Laurent Lessard

M. Lessard: Alors, M. le Président, les inspecteurs du ministère, donc du Centre québécois d'inspection des aliments, sont très vigilants. Nous avons donc hissé au rang des priorités la surveillance des produits... des succédanés, c'est-à-dire les produits d'imitation. Et nous voulons que les Québécois soient au courant de ce qu'ils mangent. Alors, en ce sens, nous demandons... nous allons demander à nos inspecteurs d'être très vigilants, de procéder au retrait et de demander à ceux qui transforment les produits d'identifier correctement ces produits de remplacement dans les limites permises par la loi.

Le Président: Alors, nous en sommes rendus à la 11e question principale, où il n'y a pas de question additionnelle. En question principale, M. le député de Borduas.

Financement des festivals

M. Pierre Curzi

M. Curzi: M. le Président, dans la saga du financement des festivals, le gouvernement conservateur refuse obstinément d'entendre raison. Pourtant, l'Assemblée nationale a adopté une motion unanime qui réclame le versement des sommes qui nous sont dues; la réponse du fédéral, c'est non. Le ministre du Tourisme a fait des

rencontres à Ottawa, une conférence de presse à Montréal, un scrum à Québec; la ministre Oda répond toujours non. Le ministre du Tourisme a en quelque sorte menacé les ministres fédéraux, les a invités à ne pas fréquenter les festivals s'ils ne les finançaient pas; la réponse de la ministre Oda, c'est toujours non.

Est-ce que le ministre du Tourisme a une idée un petit peu plus musclée, un petit peu plus efficace pour éviter de se faire répondre non une quatrième fois?

Le Président: Alors, M. le ministre du Tourisme.

M. Raymond Bachand

M. Bachand: Je suis surpris des propos de notre collègue député de Borduas quand il parle de menaces et qu'il parle d'intervention musclée. Ce n'est sûrement pas comme ça qu'on traite, en démocratie, nos collègues du Parlement canadien.

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Je vous demande votre collaboration. M. le ministre du Tourisme, la parole est à vous.

M. Bachand: M. le Président, ce gouvernement intervient au niveau des festivals d'abord en augmentant le financement des festivals. Je vous rappelle qu'on est passé de 10 millions à 12,5 millions, ce qui était... l'industrie demandait, 100 % des demandes qu'ils ont faites. Deuxièmement, non seulement le ministère du Tourisme met 12,5 millions, mais l'ensemble du gouvernement du Québec met près de 30 millions dans les...

Des voix: ...

Le Président: Un instant! Mme la leader du deuxième groupe d'opposition, je vous demande votre collaboration. La parole est au ministre du Tourisme.

M. Bachand: Merci, M. le Président. Le gouvernement du Québec donc — je sais qu'ils ne veulent pas l'entendre — met 30 millions pour supporter l'industrie des festivals.

Quant au gouvernement du Canada, nous sommes très heureux aussi de voir que les pressions que ce gouvernement fait, que le ministre du Développement économique et du Tourisme fait commencent à porter fruit. Il y a eu non seulement l'intervention du maire de Montréal, mais il y a maintenant, mais au niveau canadien, une résolution de l'ensemble des municipalités à travers le Canada qui a été adoptée à l'unanimité lors de leur congrès de Calgary, le week-end dernier, qui demande au gouvernement du Canada d'intervenir.

Je me suis entretenu avec le ministre du Tourisme du Canada...

Le Président: En conclusion.

M. Bachand: ...encore hier pour m'assurer qu'il réponde rapidement à cette question.

● (10 h 50) ●

Le Président: En question principale, M. le député de Berthier... Non. Bellechasse, je m'excuse.

Aide financière aux parents d'enfants lourdement handicapés

M. Jean Domingue

M. Domingue: M. le Président, aujourd'hui, je vous parle d'un enfant de 12 ans qui ne marche pas, qui ne parle pas, qui ne tolère pas la position assise, qui ne mange pas seul et qui a de la difficulté à se tenir la tête; d'une mère qui a dû quitter son emploi pour pouvoir fournir tous les soins et l'amour dont il a besoin et qui reçoit pour seul soutien au revenu 165 \$ du supplément pour enfant handicapé, soit l'équivalent de 5,43 \$ par jour.

Est-ce que la ministre est consciente que les parents d'un enfant en santé qui fréquente un service de garde subventionné bénéficient d'une aide de 33 \$ par jour, ce qui est six fois plus que ce qu'on accorde dans le cas d'un enfant lourdement handicapé? Est-ce que la ministre trouve cette situation normale, juste et équitable?

Le Président: Mme la ministre de la Famille.

Mme Michelle Courchesne

Mme Courchesne: Alors, M. le Président, je veux d'abord dire au député de Bellechasse qu'effectivement la situation de tous les enfants lourdement handicapés est une situation que je reconnais être extrêmement difficile. Et je partage avec les familles les préoccupations et la nécessité pour nous de constamment améliorer les services que l'on peut offrir à ces enfants-là, car, malgré les handicaps, ils méritent très certainement, que ce soit au niveau des services de garde, au niveau des services d'éducation, d'avoir accès au mieux. Ça, j'en conviens totalement.

Actuellement, nous sommes en discussion effectivement pour voir comment nous pouvons, à travers ces services qui sont le plus gratuits possible, accompagner les familles et faire en sorte que nous puissions alléger en fait le fardeau qui, nous le convenons, est extrêmement lourd.

Lorsque nous parlons de soutien de revenu, M. le Président, vous savez que, dans notre plan de lutte contre la pauvreté, il y a énormément de mesures aussi qui sont en place pour tenir compte de ces situations particulières. Et nous continuons d'améliorer...

Le Président: En conclusion.

Mme Courchesne: ...les situations pour ces familles. Merci, M. le Président.

Le Président: En question principale, M. le député de Vachon.

Aide financière aux services de garde pour enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation

M. Camil Bouchard

M. Bouchard: M. le Président, sur la même question, est-ce que la ministre peut nous informer des efforts, des actions qu'elle entend mener de telle sorte à pouvoir aider, supporter les haltes-garderies, à qui on

confie très fréquemment des enfants qui présentent des difficultés particulières ou encore des handicaps?

Le Président: Mme la ministre de la Famille.

Mme Michelle Courchesne

Mme Courchesne: Alors, M. le Président, je remercie le député de Vachon de sa question parce que justement, avec l'adoption du budget, vendredi dernier, ma collègue ministre des Finances a octroyé une somme récurrente de 3 millions de dollars justement pour les haltes-garderies. Nous savons, M. le Président, que de plus en plus il y a des demandes pour ce type de services là. Nous voulons y répondre, nous voulons encore une fois rendre accessible le service sur tout le territoire québécois. Et très certainement que le député de Vachon se réjouira avec moi que cette somme de 3 millions, qui originalement avait été annoncée non récurrente, se retrouve maintenant dans nos budgets année après année et donc nous permettra de répondre à un plus grand nombre de familles. Merci.

Le Président: En question principale, M. le député de L'Assomption.

Hausse des primes d'assurance médicaments

M. Éric Laporte

M. Laporte: M. le Président, la semaine dernière, au sujet de l'augmentation attendue d'ici quelques jours au sujet des tarifs d'assurance médicaments, le ministre de la Santé a d'abord soutenu ne pas connaître l'importance de la hausse que vont subir les Québécois. Par la suite, le ministre a rejeté le scénario d'augmentation qui circule actuellement. Clairement, M. le Président, le ministre est au courant du montant de la hausse qui est prévue.

La question que je lui pose, c'est: Puisqu'il connaît l'augmentation que vont subir les Québécois, pourquoi continue-t-il de nous la cacher?

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Philippe Couillard

M. Couillard: M. le Président, c'est très clairement parce que c'est le rôle de la Régie de l'assurance maladie du Québec de faire cette annonce, et nous en répondrons à l'Assemblée nationale lorsque l'annonce sera faite. J'invite le député à être prudent dans ce qui circule comme scénarios, rumeurs, hypothèses, et d'attendre les faits, et nous discuterons alors sur la base de faits plutôt que d'hypothèses, parfois très élastiques.

Le Président: En question principale, M. le député de Richelieu.

Mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe Saint-Laurent

M. Sylvain Simard

M. Simard: Oui, M. le Président. Ottawa prétend être actuellement le seul gouvernement à pouvoir émettre

des permis d'exploitation de gaz naturel et de pétrole dans le golfe Saint-Laurent. Le Québec, comme les provinces maritimes d'ailleurs, et, je pense, avec raison, soutient le contraire et soutient que cette responsabilité se partage avec les provinces riveraines. Cette controverse paralyse actuellement l'exploration gazière et pétrolière au large des Îles-de-la-Madeleine.

Quelle représentation le ministre des Affaires intergouvernementales va-t-il faire pour sortir de cette impasse? J'ai presque envie de dire: S'il était autonome, que ferait-il de plus?

Le Président: M. le ministre des Ressources naturelles.

M. Claude Béchar

M. Béchar: Oui. Oui, M. le Président. Écoutez, c'est un conflit ou un litige qui dure quand même depuis plusieurs années. Je me souviens, à l'époque, d'avoir entendu la ministre du Parti québécois — je crois que c'est en 1993 ou 1994... en 1998, 1999, 2000 — parler de cette situation-là. Et les discussions...

Des voix: ...

M. Béchar: Je veux indiquer, là, que les discussions se continuent, se poursuivent avec le gouvernement fédéral en vue de signer une entente administrative sur la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe Saint-Laurent.

C'est un vieux litige qu'on ne laisse pas de côté. Parce que, quand on regarde notre stratégie énergétique qui vise à faire en sorte qu'on ait le meilleur portefeuille énergétique possible au Québec, ce qu'on a avec l'hydro-électricité, entre autres, bien les forages doivent se faire dans le respect des lois au niveau de l'environnement et des autres lois en place. Et on continue les discussions avec le gouvernement fédéral à ce sujet-là.

Le Président: En question principale, M. le député de Chambly.

Mesures visant à contrer la hausse du prix de l'essence

M. Richard Merlini

M. Merlini: Merci, M. le Président. Tout le monde sait, M. le Président, que les pétrolières vont refiler aux consommateurs les fruits de la déclaration ministérielle de vendredi dernier. Vendredi dernier également, le cabinet du ministre des Ressources naturelles a parlé, sans donner plus de détails, de mécanismes de surveillance qui permettraient de contrôler les fluctuations du prix de l'essence. On peut comprendre, M. le Président, l'inquiétude du ministre quant aux fluctuations de l'IBP, l'IBP étant l'indice Béchar à la pompe.

Le Président: M. le député de Chambly, M. le député, vous savez qu'il ne faut pas utiliser... Je présume, nous utilisons le nom d'un ministre. Mais il faut dire le nom du ministre et non son nom de famille.

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! Par son titre.

M. Merlini: Alors, je vais dire donc: Néanmoins, le ministre peut-il nous donner des précisions sur les mécanismes de contrôle et de surveillance annoncés vendredi par son cabinet?

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! M. le ministre des Ressources naturelles.

M. Claude Béchar

M. Béchar: Bien, c'est avec beaucoup de plaisir que je vais répondre à la question du représentant de l'IDQ, l'inaction démocratique du Québec, dans ce sujet-là, et... Non, non, mais ce n'est pas préparé pendant trois heures. Ou l'ADQ, l'absence démocratique du Québec...

Le Président: S'il vous plaît, je vous demande également de retirer vos propos. S'il vous plaît, je vous demande de retirer vos propos.

M. Béchar: Je retire...

Le Président: Très bien, oui.

M. Béchar: ...retirés. «ADQ» n'est plus parlementaire. Ils n'étaient déjà pas là, mais là le nom n'est plus parlementaire non plus.

Non, écoutez, M. le Président, sérieusement, là, il y a juste le porte-parole des pétrolières en face, là, qui croit sérieusement que les pétrolières vont refiler cette taxe-là, vendredi, parce que, s'ils le font, ce serait de la mauvaise foi.

Des voix: ...

M. Béchar: Non, non! Non, non! Écoutez, ou vous ne comprenez tout simplement pas, là. Je pense que le porte-parole de Taillon ne comprend pas. On lui a expliqué...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! M. le député de Chauveau... les noms. Je vous donne un premier rappel à l'ordre là-dessus.

M. Béchar: Un premier rappel à l'ordre. Le député de Chauveau, je pense, vendredi, n'a pas compris. Il y a une taxe sur le capital qui va disparaître. On la remplace par une augmentation du taux d'imposition qui est devancée, ce qui fait en sorte qu'au net banques et pétrolières vont avoir 50 millions de plus. On ne voit pas pourquoi ils augmenteraient les prix à la pompe. Ils vont avoir ce retour-là entre les mains. D'ailleurs, nous, on défend les contribuables. On va les déposer, nos mécanismes de surveillance et notre plan. Continuez d'être le porte-parole des pétrolières, continuez

de ne pas être à l'Assemblée nationale, les gens vont s'en souvenir.

Le Président: Alors, ceci met fin à la période de questions et réponses orales.

Il n'y a pas de votes reportés.

Motions sans préavis

Nous en sommes aux motions sans préavis. M. le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et du Tourisme.

Le Vice-Président (M. Chagnon): M. le ministre, nous vous écoutons.

Souligner les 100 ans de l'École des hautes études commerciales

M. Bachand: M. le Président, je sollicite le consentement de cette Assemblée pour présenter la motion suivante conjointement avec les députés de Mirabel et de Rousseau:

«Que l'Assemblée nationale souligne les 100 ans de l'École des hautes études commerciales de Montréal et félicite toutes les personnes qui ont contribué à son succès.»

Et vous nous permettez, M. le Président, tous ensemble, de saluer, dans les tribunes, la présence de la présidente du conseil, Mme Desmarais, et du directeur de l'école, M. Patry, et de toute sa délégation.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

M. Fournier: M. le Président...

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Chagnon): Cette motion est-elle adoptée?

M. Fournier: Sans débat, M. le Président.

● (11 heures) ●

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci. Mme la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Souligner la remise du prix Entrepreneur mondial de l'année à M. Guy Laliberté, fondateur du Cirque du Soleil

Mme St-Pierre: M. le Président, je sollicite le consentement de cette Assemblée pour déposer la motion suivante conjointement avec le député de Berthier et le député de Borduas:

«Que l'Assemblée nationale souligne la remise du prix Entrepreneur mondial à Guy Laliberté.»

Le Vice-Président (M. Chagnon): Motion pour débattre? Est-ce qu'il y a consentement pour débattre? Oui?

Mise aux voix

Cette motion est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Chagnon): M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées

M. Couillard: M. le Président, il s'agirait de débattre de la motion soulignant la Semaine des personnes handicapées, avec consentement de l'Assemblée.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Je pense qu'il y a consentement de cette Assemblée pour débattre, avec un intervenant par parti, je pense. C'est cela?

M. Fournier: Oui, M. le Président, il y a un consentement pour qu'il y ait un intervenant de chaque côté pour cinq minutes maximum.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Cinq minutes chacune. Alors, je comprends que nous allons... Est-ce qu'on peut entendre le texte de la motion, s'il vous plaît?

Une voix: ...

Le Vice-Président (M. Chagnon): Ça va.

M. Philippe Couillard

M. Couillard: Alors, M. le Président, c'est avec à la fois émotion et plaisir qu'on souligne la Semaine des personnes handicapées, de concert avec nos collègues des deux partis d'opposition. On sait que, lorsqu'on parle de personnes vulnérables, il est souvent question, on l'a fait aujourd'hui à l'Assemblée, des personnes âgées en hébergement ou en perte d'autonomie, puis on ne doit jamais oublier de parler également des personnes handicapées, qui sont souvent des jeunes hommes, et des jeunes femmes, et des enfants, on en a eu également un écho à la période des questions, qui ont à faire face à des défis absolument considérables.

Je dirais qu'au cours des dernières années, M. le Président, il y a eu une prise de conscience accélérée de notre société envers les situations que vivent les personnes handicapées et, oui, des progrès notables mais certainement encore insuffisants pour ce qui est de leur qualité de vie et des services auxquels ils et elles doivent avoir accès. Je rappelle l'adoption par l'Assemblée nationale, au cours du précédent mandat gouvernemental, de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, qui est une démarche qui est un pas majeur dans la direction d'une plus grande participation des personnes handicapées, des personnes vivant avec un handicap dans notre société.

Il y a, par exemple, l'introduction de plus en plus intéressante des entreprises de travail adapté, que j'ai moi-même visitées à quelques occasions et qui permettent à ces personnes handicapées, parfois avec des handicaps assez lourds, de contribuer, M. le Président, à la société et d'avoir la pleine impression d'être un citoyen entier et responsable dans notre société.

Je me souviendrai toujours, d'ailleurs, d'une visite que j'ai faite, à Charlevoix, d'une entreprise de travail

adapté où les employés fabriquaient des planches à découper pour la cuisine. Et je n'oublierai jamais cette personne qui est venue vers moi en me montrant avec fierté son chèque de paie, en me disant: Regarde, ce n'est pas l'aide sociale, c'est une vraie paie parce que je travaille pour vrai. Et cette personne-là avait une fierté immense de me le dire et de me le montrer, et j'étais fier également que, comme Québécois, nous ayons pu développer ces ressources pour ces personnes handicapées.

Maintenant, ces succès ne doivent pas masquer le fait que les défis restent importants, notamment dans l'accessibilité aux services de réadaptation. Et nous avons l'habitude ici, à l'Assemblée nationale, de concentrer nos questions sur l'accessibilité aux soins médicaux, autant les soins de première ligne que les soins spécialisés, ce qui est tout à fait justifié et est également un défi majeur pour notre société.

Il ne faut pas oublier également, et on l'a fait, et on verra dans quelques instants qu'on apporte une solution enfin, je crois, valable et structurante pour ce problème, que des milliers de personnes handicapées, particulièrement des enfants, M. le Président, sont en attente de services de réadaptation pour des troubles de la parole, par exemple, et d'autres handicaps physiques qui les mettent à l'écart de la société, s'ils ne sont pas traités rapidement avec des programmes qui leur permettent de tirer plein potentiel de leurs capacités. Car ces personnes ont des capacités, ont des capacités réelles de contribuer à notre société.

Même chose pour la question de la déficience intellectuelle, où les handicaps, on le sait, sont très sévères et sérieux. On a dû mettre sur pied un programme pour les troubles envahissants du développement, ce qu'on appelle l'autisme en général, mais qui regroupent un plus grand nombre de situations et où clairement le programme suffit à peine à la demande. La demande de soins augmente continuellement. Et c'est la même chose en déficience physique puisqu'on peut démontrer très clairement qu'au cours des dernières années nous traitons littéralement, dans le réseau de la santé et des services sociaux, des milliers de personnes de plus mais que les listes d'attente ne semblent pas fléchir parce que la demande augmente continuellement.

Alors, lorsque nous avons eu la commission parlementaire, suite au jugement de la Cour suprême dans ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire Chaoulli-Zeliotis, on avait reçu à notre commission parlementaire des représentants des centres de réadaptation qui ont posé la question suivante: Vous faites beaucoup d'efforts pour faire une garantie d'accès et améliorer l'accessibilité aux soins pour la santé physique: chirurgies, tests d'imagerie, médecins de famille. Et leur question était simple: Pourquoi pas nous? Et nous avons alors saisi la balle au bond en répondant: Effectivement, pourquoi pas vous? Parce que, s'il est possible d'améliorer la gestion des listes d'attente, de donner un financement accru pour les soins chirurgicaux, l'imagerie et les soins médicaux, il est certainement possible de faire la même chose, M. le Président, pour les personnes vivant avec des handicaps, à travers des services de réadaptation.

C'est la raison pour laquelle, avant le dépôt du budget de ma consœur la ministre des Finances, nous avons fait un travail continu avec les associations qui représentent ces personnes pour mettre sur pied un plan

d'accès similaire à ce que nous faisons pour l'accès aux chirurgies, avec des critères de gestion de liste d'attente, avec des indicateurs de résultat, avec une entente sur des priorités communes qui sont effectivement, surtout, dans un premier temps, les enfants de zéro à 12 ans, compte tenu, je le répète, de l'importance de l'intervention précoce dans leur cas.

Et ce qui est intéressant, M. le Président, et que je dois rappeler, parce que la ministre des Finances a contribué, par son budget, à l'amélioration des services dans ce domaine si criant en termes de besoins, c'est que nous allons, cette année, disposer d'une somme, dans le réseau, sur une base annuelle, de 35 millions de dollars pour mettre en place ce plan d'accès pour les personnes handicapées, autant lorsqu'il est question de handicap physique que de déficience intellectuelle, ce qui inclut également des mesures pour les familles, le Répît, ce qui inclut également des mesures telles que les ententes gré à gré par le chèque emploi-services ou le recours à l'économie sociale pour maintenant permettre à ces personnes de rester à leur domicile plus longtemps et ne pas avoir à coexister avec des personnes très âgées dans des CHSLD.

Donc, des progrès déjà accomplis, M. le Président, et un devoir impératif pour notre société de continuer à faire progresser les services pour les personnes handicapées.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci. Merci, M. le ministre de la Santé et des Services sociaux. J'interpellerai maintenant M. le député de La Peltrie et critique en ces matières pour l'opposition officielle. M. le député de La Peltrie.

M. Éric Caire

M. Caire: Merci, M. le Président. D'abord, je veux souligner que c'est un plaisir pour l'opposition officielle de s'associer à cette motion qui est présentée par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour célébrer la 11e Semaine québécoise des personnes handicapées, dont je rappelle, M. le Président, brièvement l'objectif, qui est de faire connaître la réalité que vivent au quotidien les personnes handicapées et sensibiliser la population à leur situation.

Parce que, M. le Président, dans notre quotidien, on a à faire face à un certain nombre de problèmes qui nous semblent tout à fait importants et aussi on pose beaucoup de gestes qui nous semblent banals, ouvrir une porte, entrer à l'intérieur d'un édifice, prendre l'ascenseur, des gestes qui, pour le commun des mortels, n'ont rien d'un obstacle à leur vie, alors que, pour les personnes handicapées, très souvent le simple fait de boire à une fontaine représente un obstacle majeur, et ça, on oublie ça trop souvent, M. le Président.

Dans ce sens-là, je dois dire que je veux souligner que le Québec a fait des progrès, a fait beaucoup de progrès dans la sensibilisation mais aussi dans l'aménagement qu'on fait pour permettre aux personnes handicapées de vivre au quotidien dans notre société et de vivre en facilitant ces petits gestes là. Mais la réalité qu'ils vivent, M. le Président, fait en sorte qu'il y a encore beaucoup à faire.

J'avais l'occasion, vendredi, d'assister aux Jeux olympiques du Club Optimiste de Val-Bélair. Le

président d'honneur était M. Jimmy Pelletier, qui est un athlète handicapé. M. le Président, je le regardais se déplacer, je le regardais agir, je regardais le côté positif de cet individu-là, et ça, je trouvais que c'était extrêmement inspirant et je me disais: Ce qu'on peut faire pour les aider, c'est justement de leur faciliter l'accès, que ce soit aux sports, que ce soit à l'école, que ce soit à la culture. Souvent, on a des exemples d'athlètes qui se distinguent, d'artistes qui se distinguent, mais on oublie que la réalité des personnes handicapées qui ne sont pas dans ces secteurs de pointe là, elle est tout autre.

Et, M. le Président, là-dessus il me fait plaisir aussi d'interpeller le ministre, lui dire que, oui, il y a des choses qui sont faites, oui, il y a beaucoup de choses qui sont faites, mais il y a encore beaucoup de choses à faire, des petits gestes à faire, des gestes plus importants, aménager les lieux de résidence d'une personne handicapée. J'ai entendu le cas d'un individu qui devait se déplacer dans sa maison en rampant parce que les cadres de porte étaient trop étroits pour que le fauteuil roulant puisse passer. C'est des choses qu'on peut faire, c'est des sensibilités qu'on doit avoir et ce n'est pas nécessairement des montants d'argent qui sont énormes. On l'a fait notamment pour l'accès dans les édifices publics, en exigeant qu'il y ait des rampes d'accès pour les fauteuils roulants. On l'a fait dans d'autres secteurs, aménager des véhicules.

● (11 h 10) ●

Vous savez, M. le Président, fondamentalement, c'est une question d'autonomie, c'est une question de dignité, c'est une question, pour ces gens-là, d'être capables de prendre part à la vie active de leur communauté. Le ministre soulignait tout à l'heure qu'il avait rencontré quelqu'un qui disait: Aïe! c'est mon chèque de paie! Bien, c'est ça, la dignité, M. le Président. Et les personnes handicapées ne demandent pas la charité, ils demandent un petit coup de main pour pouvoir vivre dans la dignité et dans l'autonomie, pour être de moins en moins dépendants et de plus en plus autonomes.

Vous savez, M. le Président, l'autonomie, c'est un mot qui nous est particulièrement sensible, à l'ADQ, et c'est un mot qui s'applique à beaucoup de sphères d'activité, et notamment pour les personnes handicapées, et je pense que, dans ce sens-là, le gouvernement a encore un rôle à jouer, un rôle prépondérant parce qu'il y a des situations qui se vivent au quotidien qui font en sorte que ces gens-là n'ont pas accès à l'autonomie parce qu'ils n'ont pas le petit coup de main nécessaire.

Et la 11e Semaine des personnes handicapées du Québec, je pense, est un bon moment pour se rappeler qu'il y a encore trop de ces personnes handicapées physiques et handicapées intellectuelles qui ont à apprendre à vivre avec leurs handicaps dans certains cas et qui veulent contribuer à la société, et ça, c'est tout un obstacle, et on peut, par des petits gestes, les aider à franchir ces obstacles-là, à devenir des individus à part entière, membres de notre société, membres de la communauté, des actifs pour notre société, et ça, souvent ça relève de petits gestes qu'on peut faire avec une volonté ferme du gouvernement de le faire. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci, M. le député de La Peltrie. J'inviterais Mme la députée

d'Hochelaga-Maisonneuve et critique pour le deuxième parti d'opposition à prendre part au débat. Mme la députée.

Mme Louise Harel

Mme Harel: Merci, M. le Président. Alors, à l'occasion de cette semaine québécoise de sensibilisation à la réalité des personnes handicapées, cette motion nous permet de rappeler que, bien que la société québécoise ait fait de grands pas en matière d'intégration de nos concitoyens qui vivent avec un handicap, il reste encore beaucoup d'obstacles à franchir. Plusieurs sont privés de services sociaux et de santé qui sont souvent essentiels, et des milliers de personnes handicapées ne peuvent réaliser leur plein potentiel et être considérées comme des citoyens et se considérer comme des citoyens à part entière.

Je voudrais, M. le Président, rendre hommage au mouvement qui est celui que l'on appelle communément Personnes handicapées pour l'accès aux services, le Mouvement PHAS, et ce mouvement qui est une vaste coalition qui regroupe des personnes handicapées, qui regroupe des familles et qui regroupe plus de 40 organisations, s'est donné la tâche de promotion d'accès à des services sociaux et de santé qui répondent aux besoins des personnes handicapées et à ceux de leurs familles. À date, M. le Président, c'est certainement près de 25 000 signatures qui ont été recueillies par cette vaste coalition que l'on appelle le Mouvement PHAS.

Pour quelles raisons, M. le Président? Je voudrais à cet égard citer l'avis de l'Office des personnes handicapées du Québec qui a été transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux il y a quelques semaines à peine, c'était en mars 2007, et l'Office des personnes handicapées du Québec reprend à son compte les principales revendications du Mouvement PHAS, et je les cite, je cite l'avis: «Le Mouvement PHAS dénonce l'importance des listes d'attente et des délais d'accès et revendique, en matière de réadaptation, une gamme de services qui favorisent le développement des capacités des personnes handicapées, un accès rapide aux services, une continuité des services à toutes les étapes de la vie des personnes et une injection d'argent pour répondre aux besoins.»

On aura certainement l'occasion d'y revenir au moment de l'étude des crédits, mais rappelons, M. le Président, que l'Office des personnes handicapées mentionne, dans cet avis très récent, que le nombre d'heures moyen de service par personne, par année, est passé de 159 heures-service, en 2001-2002, à 140 heures-service en 2004-2005. C'est donc dire, M. le Président, une réduction du nombre d'heures de service qui sont offertes aux personnes handicapées. On le sait, au Québec, 638 000 personnes vivent avec une incapacité, ce qui représente un peu plus de 8 % de la population totale. Et on constate, au fil des dernières années, M. le Président, une diminution de l'intensité des services. Et les rapports statistiques des établissements indiquent un délai moyen d'attente pour l'ensemble du Québec de presque un an, 351 jours d'attente, et 2 060 usagers sur ces listes d'attente.

Il faut savoir, M. le Président, qu'il en est tout autant pour les enfants qui ont un trouble envahissant du développement alors que 456 recevaient des services et 194 enfants étaient en attente pour un délai moyen de

quatre mois. Il en allait également ainsi dans le secteur de la déficience physique puisque 1 800... 8 583, plutôt, personnes étaient en attente d'un premier service au 31 mars 2005, la majorité d'entre elles en attente de services, pour celles qui connaissent une déficience motrice, le délai d'attente était d'environ de neuf mois en déficience du langage, et quand on sait pourtant l'importance que peut avoir un tel service au moment du développement dans la petite enfance.

Alors, j'invite tous nos collègues à prendre connaissance de cet avis de l'Office des personnes handicapées. Nous aurons certainement l'occasion, lors de l'étude des crédits en commission parlementaire, d'y revenir et de revenir également à cette extrême difficulté de recevoir un service de diagnostic avant même de pouvoir être inscrit sur une liste d'attente.

Alors, pour toutes ces raisons, cette semaine de sensibilisation à la réalité des personnes handicapées nous oblige, M. le Président, à ne pas fermer les yeux sur cette réalité de liste d'attente qui est celle d'une grande majorité de nos concitoyens qui vivent avec un handicap. Je vous remercie.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci, Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

Mise aux voix

Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Adopté.

Alors, j'inviterais maintenant M. le député de Verchères à nous présenter sa motion.

Souligner la Journée mondiale de l'environnement

M. Bergeron: M. le Président, je demande le consentement de cette Chambre pour présenter, conjointement avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le député de Marguerite-D'Youville, la motion suivante:

«Que l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de l'environnement qui a lieu à Tromsø, en Norvège, et réitère l'importance de sensibiliser la population aux effets des transformations de l'environnement polaire sur les climats du monde entier.»

Le Vice-Président (M. Chagnon): Je comprends qu'il y a consentement, mais il y a une limite de temps pour les interventions, je pense, hein?

M. Fournier: Cinq minutes de chaque côté, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Cinq minutes de chaque côté. Alors, M. le député de Verchères, je vous inviterais à procéder.

M. Stéphane Bergeron

M. Bergeron: Alors, M. le Président, nous sommes toutes et tous concernés par cette Journée

mondiale de l'environnement, célébrée chaque année le 5 juin. C'est, pour les Nations unies, l'un des moyens mis en oeuvre pour sensibiliser la population et susciter une plus grande conscience envers... une plus grande prise de conscience, dis-je, envers l'environnement et promouvoir l'intérêt et l'action politique.

Le thème de la Journée mondiale de l'environnement retenu pour 2007 est le suivant: *La fonte des glaces: une question brûlante?* Dans le cadre de l'Année polaire internationale, le slogan met en lumière les effets des changements climatiques sur l'équilibre fragile des pôles et, dans un effet de spirale descendante, l'effet de la transformation de l'environnement polaire sur les climats du monde entier.

Soulignons ici, M. le Président, et je pense qu'il est de mise de le faire, le travail remarquable de Jean Lemire, à qui cette Assemblée a déjà rendu hommage unanimement et qui est récipiendaire, cette année, d'un Phénix en environnement, qui, avec son équipe, a navigué, à bord du voilier océanographique le Sedna IV, à travers les eaux glaciales de l'Antarctique. Il nous a ramenés des images pour le moins troublantes, quoique spectaculaires, des effets du réchauffement climatique.

En septembre 2005, le voilier Sedna IV partait pour la plus importante mission de son histoire, avec pour objectif de naviguer jusqu'à la limite des glaces du Sud, dans le but de documenter l'effet des changements climatiques sur l'Antarctique. Les marins, cinéastes et scientifiques engagés dans cette mission ont plongé au coeur de l'extrême et du dépassement pour analyser et comprendre le phénomène.

Tout au long de cette incroyable aventure humaine, le public a suivi l'expédition avec beaucoup d'enthousiasme et d'assiduité; les petits gestes et les grandes actions se sont multipliés un peu partout. Mission Antarctique a relevé son défi de sensibilisation et connu un succès sans précédent.

● (11 h 20) ●

En novembre 2006, le Sedna IV rentrait à bon port, mais l'aventure continue ici, dans chacune de nos maisons, dans chacune de nos écoles, M. le Président, une belle aventure vouée à l'environnement, dans laquelle dorénavant des marins virtuels continuent d'embarquer avec passion. Car, comme Jean Lemire le disait: «Il n'y a pas de petits gestes lorsqu'il s'agit de protéger l'environnement. Chaque geste compte, quelle que soit son importance ou son amplitude.»

Cependant, il faut déplorer, M. le Président, que le gouvernement ait décidé, ait choisi de se déculpabiliser en prenant comme maxime cette position de Jean Lemire, de se déculpabiliser de la frugalité des moyens mis en oeuvre en matière d'environnement, de la modestie de ses ambitions en matière d'environnement, comme on a pu le voir dans le discours inaugural, où une seule mesure, la mise en oeuvre de la redevance sur les hydrocarbures, a été évoquée et dans le budget, qui n'octroyait qu'un maigre 5 millions de dollars additionnels au ministère de l'Environnement, ce qui ne permettait même pas, M. le Président, de rattraper le budget de 2003, au moment où ce gouvernement a pris le pouvoir.

Mais je reviens à cette Journée mondiale de l'environnement, car, dans le cadre de cette journée, M. le Président, nous voulons mettre en lumière la

dimension humaine des problèmes environnementaux, donner aux individus les moyens de devenir des acteurs du développement durable et équitable, renforcer l'idée que la participation des communautés locales est une condition essentielle pour le changement des comportements en matière d'environnement et de susciter des partenariats qui assurent à tous les pays et à tous les peuples un avenir plus sûr et plus prospère.

La Journée mondiale de l'environnement a été lancée par l'Assemblée générale des Nations unies, en 1972, afin de marquer l'ouverture de la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain. La Journée mondiale de l'environnement peut être soulignée de multiples façons, que ce soit par le biais d'une marche, défilé en vélo, des concerts, des concours de rédaction et de dessin dans les écoles, plantation d'arbres, campagne de recyclage, de nettoyage, et bien d'autres activités encore, M. le Président, qui se dérouleront vraisemblablement sur tout le territoire du Québec et un peu partout à travers le monde, aujourd'hui. Profitons de cette Journée mondiale de l'environnement pour examiner l'état de notre environnement, prenons le temps de réfléchir aux actions que chacune et chacun d'entre nous doit mettre en oeuvre et mettons-nous dès maintenant au travail afin de préserver ensemble toute vie sur notre planète. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci, M. le député de Verchères. Prochain intervenant, Mme la députée de Bourassa-Sauvé et ministre de l'Environnement. Allez, Mme la députée.

Mme Line Beauchamp

Mme Beauchamp: Merci beaucoup, M. le Président. C'est vraiment avec beaucoup d'honneur que je m'associe au député de Verchères et au député de Marguerite-D'Youville pour débattre de cette motion qui est une motion importante: souligner la Journée mondiale de l'environnement. D'ailleurs, c'est le 35^e anniversaire de la Journée mondiale de l'environnement, et je pense que ce thème nous montre bien que ce type de journée, c'est important, puisque c'est comme un rappel, c'est un devoir de mémoire, c'est un devoir d'action qu'on se rappelle ensemble dans le cadre de ces journées thématiques mondiales.

Nous sommes donc au coeur de la Journée mondiale de l'environnement, et, comme le soulignait le député de Verchères, le thème retenu, c'est: *La fonte des glaces: une question brûlante?* Et honnêtement ça ne pourrait pas être davantage d'actualité. Vous savez, les pôles connaissent... les zones polaires connaissent des transformations extrêmement importantes liées aux changements climatiques, notamment dans l'Arctique, plus près de nous, qui voit sa calotte glaciaire rétrécir d'année en année. En fait, l'Arctique se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale. Ces données nous envoient un message très clair, c'est un message d'urgence en matière de lutte contre les changements climatiques.

Et il me fait plaisir de joindre ma voix à celle du député de Verchères pour souligner un travail de sensibilisation et d'éducation tout à fait extraordinaire, là, vraiment hors de l'ordinaire: le travail fait par Jean Lemire,

par son équipe de scientifiques, avec l'expédition dans l'Antarctique, la mission antarctique. Je pense que, comme Québécois et Québécoises, nous sommes privilégiés d'avoir un homme avec cette capacité de mobilisation de forces scientifiques mais aussi une capacité de mobilisation des forces en matière de communication. C'est un excellent vulgarisateur scientifique. Et, moi, je suis très touchée de voir qu'il y a eu des centaines... en fait pas des centaines, c'est des milliers d'enfants, dans les écoles du Québec, qui ont pu suivre, là, dans leurs classes, les avancées de la mission Antarctique et qui... Aujourd'hui, M. le Président, il y a des milliers d'enfants au Québec qui assurément en savent plus que vous, en savent plus que moi sur toute la problématique de la fonte des glaces dans les zones polaires. Donc, je pense que c'est la journée aujourd'hui pour souligner le travail fait par Jean Lemire.

Et je peux vous assurer que le gouvernement du Québec va continuer à être un partenaire des initiatives de Jean Lemire, puisque le gouvernement du Québec, réaliste et très conscient de l'urgence de la situation, a déposé, vous vous en souvenez, il y a tout près de un an — c'était le 15 juin 2006 — un plan d'action pour lutter contre les changements climatiques.

Nous nous sommes donné des cibles: on veut réduire, d'ici 2012, de 10 mégatonnes les émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, on a un plan d'action qui interpelle tout le monde et aussi, pour cela, on a eu la mise en place d'une écofiducie avec une injection de 350 millions de dollars du gouvernement fédéral, qui bien sûr va nous permettre d'atteindre les objectifs de Kyoto.

Il faut profiter de la Journée mondiale de l'environnement pour souligner, une fois de plus, notre souhait que le gouvernement fédéral, le gouvernement canadien s'engage activement dans l'atteinte des objectifs de Kyoto et respecte son engagement international. Il y a là une situation d'urgence qu'on va continuer à marteler parce que, pour nous, ça nous apparaît vraiment... non seulement d'un point de vue diplomatique, mais vraiment d'un point de vue environnemental, ça nous apparaît être des gestes qu'il faut poser collectivement comme Québécois et comme Canadiens dès maintenant.

Dans le cadre de notre plan d'action, vous savez que nous avons des sommes prévues, entre autres, pour de la sensibilisation et de l'éducation. Et c'est avec beaucoup de fierté que je vous dis que non seulement le Fonds vert sera alimenté, en cours d'année, par les redevances prévues dans le cadre de notre plan d'action sur les changements climatiques, mais surtout le fait que, dans le dernier budget, nous sommes allés chercher une avance, donc une avance de fonds sur le Fonds vert, qui nous permet, dès maintenant — c'est une somme de 22 millions de dollars; qui nous permet, là, dès maintenant — dès ce printemps, de passer à l'action avec différentes initiatives.

M. le Président, ça me permet de vous dire que la Journée de l'environnement, c'est non seulement les changements climatiques, mais c'est une série d'actions pour l'environnement. Permettez-moi de terminer, par exemple, en vous donnant l'exemple des annonces faites hier pour que collectivement nous luttons également contre le phénomène des algues bleues. D'ailleurs, le réchauffement de la planète participe à favoriser l'éclosion

de ces fleurs d'eau. Or, chacun de nous, on peut faire quelque chose, les gestes s'additionnent et font une énorme différence. Je veux féliciter tous les groupes environnementaux, leur travail est extrêmement important. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci, Mme la ministre de l'Environnement. Et j'inviterais maintenant le député de Marguerite-D'Youville à prendre la parole puisqu'il est critique en cette matière pour l'opposition officielle. M. le député.

M. Simon-Pierre Diamond

M. Diamond: Merci, M. le Président. Depuis que je suis arrivé à l'Assemblée nationale, ça ne fait pas tellement longtemps, mais j'ai eu la chance de me rendre compte que la politique, c'est bien souvent conflictuel, c'est bien souvent la partisanerie. D'ailleurs, je souligne amicalement que le député de Verchères n'en manque pas une occasion. L'environnement, c'est malheureusement... et heureusement pour la population, c'est l'endroit où la partisanerie devrait être mise de côté, parce que collectivement on se doit de travailler ardemment pour le bien-être des générations futures.

C'est très large, l'environnement, ça touche bien des domaines. Ça touche la protection de l'eau, les nappes phréatiques, les rivières. On en a parlé dernièrement avec les algues bleues et les lacs, et c'est très abondant comme matière. Il y a également la protection de tous les terrains contaminés, les sites d'enfouissement, et la liste est très longue. Je pourrais continuer comme ça, M. le Président, mais ce qui est important de souligner, c'est que l'environnement, c'est un dossier qui est très large.

Mais, lorsqu'on parle de la Journée mondiale de l'environnement, il faut voir ça d'une manière très globale, il faut voir ça à l'échelle planétaire, comment l'être humain a des impacts sur l'environnement. Et là, bien, je ne peux pas passer à côté du dossier fondamental des changements climatiques, qui actuellement a des impacts percutants sur la planète.

Le dernier rapport des Nations unies pour l'environnement disait que la fonte des glaciers, de la neige sur toutes les montagnes d'Asie allait affecter 40 % de la population. Alors, ça semble bien loin, l'Asie. Ça semble bien éloigné comme problématique, la fonte des glaciers, mais, quand on regarde ça ici, là, en Asie, cette fonte des glaciers là va affecter 40 % de la population. Et puis, nous, Jean Lemire, dernièrement, comme le soulignaient mes collègues ici, a fait un rapport de ça. Et c'est très inquiétant de voir à quel point ces impacts-là peuvent se faire sentir.

● (11 h 30) ●

Et, dans ce sentiment-là d'urgence d'agir, il faut que, collectivement, on travaille pour que les solutions, notamment avec le Protocole de Kyoto, soient accomplies. Mais il faudrait faire plus que ça. Certains spécialistes disaient que, pour réussir à freiner l'augmentation de la température planétaire, il faudrait faire six à 10 fois Kyoto, et là, aujourd'hui, on a de la difficulté à l'atteindre une seule fois. Alors, je pense qu'il faut absolument qu'on réussisse à atteindre Kyoto au moins une fois et, après ça, continuer nos efforts, continuer. Je ne fais pas partie de ceux qui pensent que tout est joué. Je pense

que fut une époque où on a eu des problèmes avec la couche d'ozone et collectivement, comme planète, on s'est dit qu'il y avait un problème. On a pris des décisions, on a pris ça en charge. Aujourd'hui, la couche d'ozone n'est plus le problème que c'était. Mais je pense qu'avec les changements climatiques ça peut être de même, M. le Président, et, si on prend le leadership là-dedans, on va être capable de réussir à faire de notre planète un environnement qui va être sain pour les générations futures.

Et j'en reviens au Québec, parce qu'il faut commencer à travailler chez nous, il faut qu'on devienne des modèles pour les autres populations, pour les autres pays. C'est le transport en commun qui bien souvent va prendre beaucoup, beaucoup de notre attention. Le transport en commun, c'est un besoin criant pour la population. On l'a vu dernièrement, les fluctuations qu'il y a eu avec la STM ont causé des problèmes importants. La population en a besoin, bien souvent est dépendante, et c'est tant mieux comme ça. Le transport en commun, il faut absolument augmenter l'offre de service. C'est l'un des rares domaines où ce n'est pas la demande qui crée l'offre mais plutôt l'offre qui crée la demande, et il faut absolument, nous, miser là-dessus, amener plus de service, et c'est comme ça qu'on va être capables collectivement de faire notre part dans ce marché-là.

Il faut également miser sur l'efficacité énergétique, sur le développement hydroélectrique, parce qu'aujourd'hui, à l'heure où on se parle, que ce soit en Asie, que ce soit un peu partout dans le monde, c'est le thermique qui devient la principale source d'énergie, c'est le thermique qui va produire l'électricité, qui va produire notre énergie, et malheureusement le thermique, c'est loin d'aider dans le dossier des changements climatiques. Et, nous, au Québec, on est chanceux là-dessus: l'hydroélectricité, on a fait le choix... un choix clair qui, aujourd'hui, se fait sentir. C'est une richesse au Québec, l'hydroélectricité. La demande en matière d'énergie va continuer à augmenter, et, nous, on a tout intérêt à continuer à augmenter l'offre d'énergie propre parce que dans le fond c'en est. Alors, il faut absolument miser sur le développement hydroélectrique, continuer là-dedans, et aller au-delà des programmes qui sont déjà avancés par Hydro-Québec.

Il faut aussi se tourner vers l'éolien. Il faut aussi se tourner vers l'énergie solaire, vers le géothermique. C'est toutes des manières de créer de l'énergie, des manières d'énergie propre, et, nous, on va tous en bénéficier. Il faut aussi se tourner vers les nouvelles technologies. Je pense qu'à l'avenir les nouvelles technologies, c'est la manière dont on va être capable de tirer notre épingle du jeu dans ce domaine-là et c'est la manière dont on va être capable de faire notre bout de chemin en matière environnementale. Merci, M. le Président.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci, M. le député de Marguerite-D'Youville. Est-ce que cette motion est adoptée? La motion est adoptée.

Alors, j'inviterais maintenant Mme la députée de Taillon à nous faire part de sa motion. Mme la députée de Taillon.

Souligner la Semaine de la municipalité

Mme Malavoy: M. le Président, je demande le consentement de cette Chambre pour présenter, conjointement avec la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions et le député de Prévost, la motion suivante:

«Que l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la municipalité qui se déroule du 3 au 9 juin 2007 sous le thème *Pour mieux vivre ensemble!*»

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci. M. le leader, est-ce qu'il y a consentement? Et, si oui, est-ce qu'il y a des interventions qui sont préparées ou prévues dans le temps?

M. Fournier: Merci, M. le Président. Je ne peux pas dire si elles sont préparées, mais je peux certainement vous dire qu'il y a une entente pour qu'on ait une représentation par chacun des groupes parlementaires pour une durée de cinq minutes maximum.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci. Ça nous fera savoir... si elles ont été préparées. Alors, j'inviterais Mme la députée de Taillon à nous faire part de sa motion.

Mme Marie Malavoy

Mme Malavoy: Merci, M. le Président. Je suis très heureuse de souligner cette Semaine de la municipalité, entre autres raisons parce qu'elle a un thème que je trouve magnifique: *Pour mieux vivre ensemble!* Et vous me permettez de rappeler quelque chose qui me fait grand plaisir. Quand je suis arrivée en campagne électorale dans une élection partielle, l'été dernier, j'avais donné comme thème de ma campagne, arrivant donc dans Taillon, dans Longueuil, j'avais donné comme thème *Apprendre à mieux vivre ensemble!* Pourquoi? Parce qu'il me semblait qu'à l'évidence c'est peut-être le plus beau et le plus grand défi des municipalités que d'avoir des gens qui, sur un même espace, apprennent à mieux vivre ensemble. Donc, je me sens tout à fait rejointe par le thème de cette Semaine de la municipalité.

Je tiens à rendre hommage aux gens qui font fonctionner ces municipalités, aux gens qui y travaillent, aux gens qui les représentent, aux gens qui sont des élus, et donc qui patiemment, avec beaucoup de doigté, avec beaucoup d'intelligence très souvent, essaient de transmettre les opinions des citoyens et des citoyennes et de les traduire d'une manière qui aménage leur vie commune de façon intéressante et agréable.

J'aimerais en profiter pour rendre hommage aussi aux bénévoles. Vous êtes certainement en mesure de constater comme moi, et particulièrement peut-être dans cette saison estivale qui commence, à quel point les municipalités ne pourraient pas avoir d'activités intéressantes s'il n'y avait pas des dizaines et des centaines de bénévoles qui participent à toutes sortes d'activités et qui mettent de la chaleur et qui mettent de l'âme dans la vie des municipalités. Donc, je souhaite rendre hommage aux bénévoles qui vont certainement encore participer à bien des événements non seulement durant cette semaine, mais durant toute la saison estivale.

J'aimerais aussi peut-être souligner le genre d'activités qu'il va y avoir durant cette semaine. Bien sûr, il y aura des activités du genre portes ouvertes. Alors, c'est toujours impressionnant de voir des citoyens et des citoyennes entrer pour la première fois dans un lieu où sont des élus. Nous le savons, nous, ici, à l'Assemblée nationale, puisque nous recevons des gens de nos circonscriptions. Mais c'est la même chose quand des gens entrent dans un hôtel de ville, c'est-à-dire dans un lieu qui représente de façon symbolique le pouvoir de décision, le pouvoir de décision de ce qu'est le bien commun à un moment donné de l'histoire des gens qui habitent un même territoire. Et donc je souhaite que bien des gens, et je les invite à le faire, visitent leurs hôtels de ville à l'occasion de cette semaine des municipalités.

Je sais qu'il y aura énormément d'activités certainement dans les parcs, il y aura des activités de loisirs, il y aura des activités de randonnées pédestres, de vélos. Je souhaite, là encore, que les familles en profitent abondamment. J'espère simplement que dame Nature sera un petit peu plus clémente qu'aujourd'hui pour que les gens puissent être dehors.

Et j'aimerais aussi souligner — et là encore il faudrait que la nature soit de notre côté — qu'il y a une très belle activité qui s'appelle la Fête des voisins. C'est la deuxième année que la Fête des voisins a lieu — ça a été inspiré, je crois, d'une expérience française — et, pour la deuxième année, on invite les voisins à se voisiner finalement, ça veut dire à se rencontrer dans leurs maisons, dans la rue, dans leurs cours, dans les ruelles et à se fréquenter comme ils ne le font peut-être pas toujours suffisamment. Bien sûr, ça dépend des tailles des municipalités, mais on sait que, dans les municipalités d'assez grande taille, il arrive qu'on ne sache pas trop qui habite à côté de chez nous. Alors, inviter les voisins à se rencontrer, à se saluer, à fraterniser, ça peut être peut-être une merveilleuse occasion de le faire.

Je ne peux pas toutefois parler de la semaine des municipalités sans indiquer que ce thème, *Pour mieux vivre ensemble!*, est particulièrement bien approprié. Pourquoi? Parce qu'il y a, en plusieurs lieux, des problèmes, des tensions, des difficultés que ressentent les gens. Et ça tombe bien que je puisse prendre la parole aujourd'hui parce que nous avons commencé, hier, en commission parlementaire, l'étude d'un projet de loi qui vise, entre autres, à aborder des questions concernant l'agglomération, le conseil d'agglomération de Longueuil. Vous savez comme moi, M. le Président, que ce sont des questions extrêmement délicates. Il ne s'agit pas pour moi, ici, de commencer à parler du détail de ce que contiennent nos travaux parlementaires, mais ce que je veux souligner, c'est essentiellement deux choses. Il y a des consensus qui commencent à se dégager dans certaines agglomérations, et en particulier à Longueuil. Cela dit, il est important d'aller dans le sens des consensus. Mais il est important aussi, quand les consensus ne sont pas suffisants, de prendre ses responsabilités et de savoir trancher. Et je m'attends à cela de la part de la ministre responsable.

Cela dit, bonne Semaine de la municipalité à tout le monde.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci beaucoup, Mme la députée de Taillon. J'inviterais maintenant

Mme la députée de Bonaventure, et vice-première ministre, et ministre des Affaires municipales à prendre la parole sur le même sujet.

Mme Nathalie Normandeau

Mme Normandeau: Merci, M. le Président. Alors, nous sommes très heureux de joindre notre voix à celle du deuxième groupe de l'opposition officielle de même qu'à celle de l'opposition officielle pour souligner comme il se doit cette semaine importante pour le milieu municipal au Québec, vous dire, M. le Président, qu'à chaque année, en fait à chaque session, à ce temps-ci de l'année pratiquement, l'ensemble des parlementaires s'unissent pour souligner le travail très méritoire de nos élus municipaux de même que des centaines et des milliers de bénévoles qui sont engagés au quotidien dans la construction de leur municipalité.

● (11 h 40) ●

De notre côté, M. le Président, cette semaine culmine avec un événement important qui se tiendra ici même, à l'Assemblée nationale, plus précisément au salon rouge. M. le Président, depuis 1990, le prix du Mérite municipal donc — et c'est précisément cette activité que nous allons tenir ce vendredi — couronne les activités de la Semaine de la municipalité en rendant hommage à des femmes et à des hommes qui contribuent à améliorer la qualité de vie de leurs communautés. Alors donc, le 8 juin, j'aurai l'honneur de remettre ce prix à 15 personnes de 10 régions du Québec. Les réalisations de ces citoyens employés municipaux et organismes à but non lucratif ont été reconnus par leurs municipalités. En effet, leurs candidatures ont été appuyées par une résolution du conseil municipal ou encore du conseil d'arrondissement. Je remettrai également une plaque commémorative aux maires et mairesses en guise de reconnaissance publique pour avoir soutenu leurs candidats. Ce signe manifeste avec éloquence le dynamisme de nos municipalités.

Dans ce même esprit, je souhaiterais également, M. le Président, souligner l'initiative dont font preuve les MRC depuis 25 ans déjà. Et ce qui est intéressant cette année, c'est que cette Semaine de la municipalité coïncide aussi avec le 25^e anniversaire de nos MRC au Québec, qui ont été créées donc il y a 25 ans. Depuis leur création, nous avons assisté à l'émergence d'un véritable leadership régional. Les MRC jouent aujourd'hui un rôle important dans l'organisation municipale du Québec et le développement de nos régions. Je pense que personne ne va contester ce leadership qui est joué par nos MRC. Le succès de la mise en oeuvre des schémas d'aménagement, par exemple, pivot du processus de planification territoriale au Québec, a d'ailleurs franchi nos frontières, puisque d'autres États se sont inspirés de notre système de planification du territoire. Fort de ce bagage de traditions, le Québec a connu, à l'automne dernier, ses premiers états généraux sur l'aménagement et l'urbanisme qui ont conduit à une vaste mobilisation des élus municipaux, d'une part, des aménagistes, des urbanistes et de plusieurs ministères et organismes.

Alors, M. le Président, l'ensemble des participants a été appelé à imaginer le développement territorial du Québec, le développement des 25 prochaines années. Alors, ce que nous avons demandé aux participants,

c'est de se projeter dans l'avenir et imaginer à quoi pourrait ressembler, sur le plan territorial, le Québec des 25 prochaines années. Exercice loin d'être évident s'il en est un, étant entendu que c'est loin d'être facile de pouvoir anticiper quel genre de futur nous souhaitons comme société.

Depuis quelques années, M. le Président, nous avons choisi d'élargir les champs de compétence de nos MRC et mis l'accent sur le développement local et économique. Par exemple, nous avons confié aux MRC la maîtrise d'oeuvre des pactes ruraux, qui découlent de la Politique nationale de la ruralité, il faut s'en rappeler, accueillie avec enthousiasme et unanimité — c'est très rare dans le milieu municipal, mais on y est arrivé, M. le Président — une politique donc qui est associée à une enveloppe de 280 millions de dollars. Donc, cette politique, M. le Président, elle a suscité, depuis sa mise en oeuvre, une réelle mobilisation de l'ensemble des citoyens au Québec. Plusieurs de nos collègues qui sont députés de communautés rurales peuvent témoigner de cet engagement qu'ont déployé les élus et les citoyens à l'endroit des pactes ruraux, entre autres.

En matière économique, les MRC peuvent, par exemple, aujourd'hui, participer à un fonds de développement créé en vertu du FIER, c'est-à-dire le Fonds d'intervention économique régional, ou encore exploiter, devenir partenaire d'un parc éolien, ou encore d'un projet de minicentrale. Et c'est intéressant, M. le Président, parce que nous considérons que les municipalités, comme on l'a si souvent dit au Québec, ne sont plus de simples créatures de l'État. Les municipalités pour nous sont de véritables partenaires, et ce partenariat a pris forme à travers, entre autres, l'entente sur le partenariat fiscal et financier que nous avons négociée et signée avec le milieu municipal, mais elle prend forme, M. le Président, également à travers des responsabilités, des compétences très concrètes qui leur permettent effectivement de jouer pleinement leur rôle.

En terminant, M. le Président, vous dire peut-être que cette Semaine de la municipalité va nous permettre, comme notre collègue de Taillon l'a souligné, d'assister à un certain nombre d'activités qui est organisé dans les municipalités. J'étais moi-même dans ma communauté, dimanche dernier, pour procéder à l'ouverture de cette Semaine de la municipalité. Il y a une fête importante qui se tiendra cette année, depuis deux années consécutives, ce que nous appelons la Fête des voisins. C'est une initiative intéressante qui permet justement aux citoyens de se connaître et de resserrer les liens, et c'est ce qui permet, M. le Président, en bout de ligne, d'avoir des municipalités fortes et solidaires. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci beaucoup, Mme la députée de Bonaventure et vice-première ministre. J'inviterais maintenant M. le député de Prévost et critique en ces matières auprès de l'opposition officielle à prendre la parole.

M. Martin Camirand

M. Camirand: Bonjour, M. le Président. Pour la connaissance des gens, c'est en 1988 que la semaine des municipalités a été créée. À l'époque, elle visait à

faire connaître aux citoyens les services offerts par les municipalités. Depuis, cette semaine évolue selon les aspirations des citoyens envers leur milieu de vie. La semaine des municipalités, c'est maintenant l'occasion de découvrir la beauté de nos villes du Québec dans son ensemble. Je profite de ce message pour lancer une invitation aux citoyens à prendre part aux multiples activités qui se dérouleront dans plus de 1 100 municipalités, du 3 au 9 juin, bien sûr sous le thème *Pour mieux vivre ensemble!*

J'ai été conseiller municipal pendant huit ans. C'était le moment où je rencontrais les nouveaux citoyens pour faire part du rôle des élus municipaux. C'est souvent rattaché à la taxation, mais c'est beaucoup plus, c'était le moment que je me gardais, cette semaine-là, pour rencontrer les nouveaux résidents qui arrivaient dans mon quartier afin de leur faire mieux connaître et la ville et en même temps le rôle qu'on pouvait avoir au niveau d'élus municipaux.

Pendant les sept prochains jours, les villes du Québec convient leurs citoyens à découvrir les activités qui les caractérisent. Dans une ambiance familiale, des événements divertissants et amusants sont proposés pour toute la famille. Des jeux pour enfants, passant aux expositions, jusqu'aux kiosques d'information des services municipaux, c'est le moment de remarquer toutes les facettes de sa municipalité. Pendant cette semaine, les villes appuient l'importance de l'engagement des citoyens pour une vie sociale dynamique et démocratique harmonieuse.

De même, dans le cadre de la semaine des municipalités, des activités intergénérationnelles sont organisées et permettent de développer des liens enrichissants et uniques à nos aînés. C'est le rassemblement des gens qui célèbrent l'engagement pour leur communauté municipale. Cette semaine vise, d'une pierre d'un coup, à tisser les liens entre les citoyens et à valoriser la compréhension d'autrui. Il faut mentionner que les activités organisées s'inspirent des intérêts de leur population, pouvant ainsi changer et se personnaliser d'une municipalité à l'autre. J'appuie bien sûr la créativité de chaque municipalité. De plus, ces festivités soulignent la participation des bénévoles bien sûr, comme en parlaient mes collègues, et le soutien des organismes pour le mieux-être collectif.

Les municipalités soutiennent les actions locales pour un objectif précis, le bien-être du citoyen et l'évolution optimiste de la vie communautaire. D'ailleurs, des citoyens récompensés, comme le soulignait la ministre, pour le Mérite municipal... Ce sont des femmes et des hommes qui améliorent la qualité de vie municipale québécoise par leur engagement exceptionnel pour le développement de leur milieu de vie. Déjà bravo pour les récipiendaires des prix qui seront décernés vendredi.

C'est aussi une fête pour tous, présentant l'organisation municipale sous différentes avenues. De l'administration publique locale à la reconnaissance des citoyens impliqués dans leur milieu communautaire, nous fêtons l'implication des citoyens au soin de leur municipalité. La semaine des municipalités cherche à cultiver un événement qui se fait depuis quelques années à la grandeur du Québec et espère établir une tradition bien sûr avec la Fête des voisins qui s'organise entre citoyens et leur voisinage.

En terminant, M. le Président, *Pour mieux vivre ensemble!* représente la vision des citoyens qui vivent pour la collectivité tout en consolidant ce qui les différencie d'une municipalité à une autre. C'est la semaine de la mise en valeur de nos municipalités, incluant les enjeux réfléchis pour le futur de nos enfants. Nous reconnaissons une région en santé par l'implication des citoyens de leur communauté. Merci, M. le Président.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci beaucoup, M. le député de Prévost. Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Adopté? Adopté.

Avis touchant les travaux des commissions

Avis touchant les travaux des commissions. M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: M. le Président, j'avise cette Assemblée que la Commission de l'aménagement du territoire poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, aujourd'hui, de 15 heures à 18 heures et de 20 heures à 24 heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau.

La Commission des institutions entendra les intéressés et procédera à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant Le Club de Golf Knowlton inc., de 15 heures à 18 heures, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Alors, Renseignements sur les travaux de l'Assemblée.

La période des affaires courantes étant maintenant... Ah!

Une voix: ...

● (11 h 50) ●

Le Vice-Président (M. Chagnon): Je pense que, oui, il faudrait passer à... Je demanderais au leader du gouvernement de nous aviser ce que la Commission de la culture va faire aujourd'hui.

Alors, pour ma part, je vous avise que la Commission de la culture se réunira aujourd'hui, mardi le 5 juin 2007, de 15 heures à 18 heures, à la salle 1.38 de l'édifice Pamphile-Le May, afin d'informer les membres sur les activités et le fonctionnement de la commission et de procéder à l'organisation des travaux. Voilà. C'était un peu long, mais on a fini par l'avoir.

Alors, Renseignements sur les travaux de l'Assemblée.

Affaires du jour

La période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: M. le Président, je vous demanderais d'appeler l'article 4, s'il vous plaît.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Alors, à l'article 4, M. le ministre de la Santé et des Services sociaux propose l'adoption du projet de loi n° 1, la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie.

Présence de M. et Mme Chagnon, initiateurs de la Fondation Lucie-et-André-Chagnon

J'en profite pour saluer la présence de M. André Chagnon, qui est avec nous, et son épouse, certainement. Nous savons pertinemment comment ils sont intéressés par cette question.

Projet de loi n° 1

Adoption

Et j'inviterais maintenant M. le ministre de la Santé et des Services sociaux à nous faire part de son propos.

M. Philippe Couillard

M. Couillard: Merci, M. le Président. Je voudrais, dans cette brève intervention entourant l'adoption du projet de loi n° 1, d'abord rappeler les points saillants de ce projet de loi, son importance historique dans le domaine de la santé et du bien-être, et de la santé au sens plus large, au Québec, et également rendre hommage aux personnes qui, dans les tribunes, ont été à l'origine de l'élaboration et de l'adoption, aujourd'hui, de ce projet de loi, M. le Président.

Donc, on a entrepris — on en a parlé récemment à l'Assemblée — une discussion sur le financement de la santé. M. Castonguay va être entouré de deux autres personnes et il va réfléchir une nouvelle fois, et ses réflexions sont toujours bienvenues, sur la façon de financer à long terme notre système de santé, et on verra qu'il n'y a pas de réponse simple ou toute faite pour ce problème. Parmi les réponses, cependant, il en est une qui est toute simple et que les citoyens nous ont répétée à de multiples reprises, dans toutes les régions du Québec, lorsque nous avons préparé le Forum des générations: c'est la prévention et la promotion des bonnes habitudes de vie. Pour le résumer en une phrase, une société qui produit moins de maladies fait moins de pression sur un système de santé à long terme.

Et là c'est tellement évident dans notre vie quotidienne, ici, à l'Assemblée. Ici, on a des statistiques, par exemple, sur les listes d'attente pour les personnes devant subir des opérations pour des prothèses de hanche et de genou. Or, l'obésité est en lien direct avec l'apparition de troubles articulaires de la hanche et du genou, qui eux-mêmes peuvent progresser jusqu'au niveau où on nécessite, où on doit avoir une chirurgie. Même chose si on parle des maladies cardiaques, cardiovasculaires, des accidents vasculaires cérébraux. Bien on sait que le diabète est un facteur de risque important pour l'apparition de ces problèmes de circulation là et que le diabète est une des pandémies mondiales

actuellement, surtout sa forme adulte qui est liée aux habitudes alimentaires et au manque d'activité physique. Il y a même maintenant, à l'Hôpital Sainte-Justine, par exemple, des jeunes enfants chez qui on diagnostique le diabète qu'on appelait autrefois le diabète de l'âge mûr ou le diabète de type 2, ce qui est extrêmement préoccupant, puisque, répétons-le, et je pense que ça a frappé la population et les collègues parlementaires, nous sommes dans une situation où, pour la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, la génération qui nous suit risque d'être globalement en moins bonne santé que la génération actuelle. Il y a donc là un défi pour notre société d'intervenir, d'intervenir avec tous les acteurs concernés, bien sûr le gouvernement, mais également tous les partenaires de la société qui veulent se joindre à ce mouvement essentiel.

Et c'est là qu'intervient la participation absolument remarquable et innovante de la Fondation Lucie-et-André-Chagnon, et je voudrais à nouveau saluer M. et Mme Chagnon, qui sont dans les tribunes. C'est la première fois au moins en Amérique du Nord, et probablement ailleurs, qu'un partenariat est institué entre un gouvernement et une fondation privée entièrement dédié à la prévention et à la promotion de la santé. Il existe d'autres types de fondations dans le domaine de la santé qui en général s'intéressent, et c'est justifié de le faire, à des projets d'acquisition d'équipements médicaux, chirurgicaux, construction d'hôpitaux. M. Chagnon et son épouse ont, dès le début, choisi de consacrer une partie de leur fortune, qui elle-même est le résultat de leur talent d'entrepreneur et de leur rôle important dans le développement du Québec, à cette seule question de la prévention. Et je peux le dire pour en avoir discuté avec lui souvent, qu'ils sont très attentifs à ce que l'argent de la fondation serve à la prévention. C'est inutile, M. le Président, d'essayer de les dévier vers d'autres projets, l'acquisition d'équipements médicaux, les politiques de type curatrices, ça ne fonctionne pas. Avis aux intéressés.

Alors, on a donc, après le groupe Perrault sur les habitudes de vie, auquel M. Chagnon a participé, mis sur pied ce projet qui est de faire un partenariat encore une fois entre l'État et la Fondation Chagnon autour d'un fonds, un fonds paritaire nourri de part et d'autre par le gouvernement du Québec, à hauteur de 20 millions de dollars, par le produit de la taxe sur le tabac — c'est important de faire le lien — et, d'autre part, par la Fondation Chagnon, pour 20 millions, donc 40 millions par année sur 10 ans pour 400 millions.

Et le projet de loi que nous adoptons aujourd'hui vise à créer la partie gouvernementale de ce fonds-là, c'est-à-dire le fonds spécial institué par la ministre des Finances, géré par le ministère de la Santé et des Services sociaux, qui est la partie publique ou la partie fonds publics de ce fonds qui sera cogéré par le gouvernement du Québec via ses représentants et la Fondation Chagnon, d'une part, pour 25 % dans les projets qu'on appelle nationaux, des projets de promotion et de sensibilisation de la population, par exemple, et, d'autre part, à 75 % — et c'est l'autre préoccupation de M. et Mme Chagnon — à des projets issus de la communauté, qui viennent de groupes qui, eux-mêmes, ont reçu le soutien explicite de leurs communautés et qui donc s'engagent globalement dans les projets qui pourront être financés d'après le mode de Québec en

forme, qui est le premier partenariat dans le domaine, que nous avons mis sur pied, que le gouvernement précédent d'ailleurs avait débuté avec la Fondation Chagnon, et qui a été augmenté. Et le projet actuel fait en sorte que le mandat de Québec en forme se trouve élargi dans l'âge, puisqu'on parle maintenant de zéro à 17 ans, et également dans le fait d'inclure les habitudes alimentaires dans ces actions et les projets qui seront financés.

La gestion commune de ce fonds fera en sorte qu'il y aura des décisions à prendre. Je ne doute pas qu'il y aura beaucoup plus de projets qui seront soumis que d'argent disponible pour les financer, même à la hauteur de 40 millions de dollars par année, d'où la nécessité d'avoir des débats éclairés, d'avoir un comité de pertinence qui verra à juger chacun des projets et de les choisir selon des critères qui ont été d'ailleurs définis dans une entente de principe que nous avons conclue avec M. et Mme Chagnon et leur fondation.

Je voudrais également saluer la présence, dans les tribunes, du Dr Poirier, qui est le directeur national de la santé publique, parce que la prévention, c'est aussi l'affaire de la Santé publique. Bien sûr, la Santé publique intervient dans la protection de la santé, par exemple, lors de la réaction à des épidémies, des situations de santé publique — on parle de la rougeole, par exemple, aujourd'hui, ce matin, à travers les officiers de Santé publique — mais également la promotion de la santé qui comprend bien d'autres activités que ce qui est couvert par le fonds que nous annonçons aujourd'hui et qui bien sûr vont continuer. On va continuer à faire les efforts de promotion de la santé dans d'autres domaines que les domaines qui sont couverts par l'entente.

Mais je voulais quand même, M. le Président, prendre ces quelques minutes pour rappeler qu'un des défis de notre système de santé, sur la plan du financement, défi structurel, c'est que la demande, comme on dit en termes techniques, est illimitée ou inélastique... est élastique plutôt. Il n'y a pas de variation... il n'y a pas de limite à la demande de soins dans une société. On peut trouver une façon mécanique de l'arrêter ou la diminuer, cette demande, en tarifant les personnes, par exemple — ce sera étudié par M. Castonguay — mais la façon la plus productive et la plus réellement efficace, et d'autres pays l'ont démontré, c'est d'intervenir dès le jeune âge dans les habitudes de vie, l'activité physique et sportive, les habitudes alimentaires et d'autres éléments, puisqu'on sait que 40 % des décès, 60 % à 70 % des hospitalisations sont dus à des problèmes combinés de tabagisme, manque d'activité physique et également mauvaises habitudes alimentaires.

On se trouve donc devant une situation proprement pandémique. On me faisait remarquer, en commission parlementaire, avec raison, qu'on se prépare très activement à une hypothétique pandémie de grippe aviaire alors que nous avons chez nous, actuellement, en Occident particulièrement, une sorte de pandémie vraiment présente au niveau des enfants, des jeunes particulièrement, et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé — et je termine là-dessus — avec la Fondation Chagnon de souligner et de pointer l'action du fonds vers la jeunesse pour qu'elle acquière ces habitudes dès le début de la vie.

Et, à propos de la jeunesse, M. le Président, vous me pardonneriez de faire ce petit à-côté, car c'est un engagement que j'ai pris de souhaiter bon anniversaire à une personne de mon cabinet qui a 30 ans, hier, Caroline Richard. Alors, bonne fête, Caroline. Je me suis acquitté de mon engagement, et tu seras bien sûr, de même que tes enfants et les enfants de tes consoeurs, visée par tous les efforts que nous continuerons à faire, au gouvernement et avec nos partenaires, pour la promotion de la santé, l'activité physique et la bonne alimentation.

Bravo! Merci, M. et Mme Chagnon. Merci encore une fois au nom de toute la population du Québec et longue vie au fonds de promotion.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci, M. le député de Jean-Talon et ministre de la Santé et des Services sociaux. J'inviterais maintenant M. le député de La Peltrie, critique en matière de santé à l'opposition officielle, à nous faire part de son commentaire.

M. Éric Caire

M. Caire: Merci, M. le Président. Il y a une chose que je voulais souligner d'entrée de jeu: on parle souvent des divergences d'opinions que peuvent avoir les partis politiques, à l'Assemblée nationale, mais il y a aussi des choses qui se font avec facilité, avec collaboration, puis je pense que le projet de loi n° 1 est un bel exemple de collaboration entre les trois partis représentés à l'Assemblée nationale, et ce qui veut dire, M. le Président, que, sur certains sujets qui font consensus, on est tout à fait capables de se parler, de coopérer, puis de faire avancer les choses dans les meilleurs intérêts de tous les Québécois.

● (12 heures) ●

À mon tour de faire une petite dérogation, M. le Président, à mon propos, parce que le député de Blainville me soulignait qu'il avait eu le privilège de travailler pour M. Chagnon pendant une quinzaine d'années, et il tenait à le saluer. Alors, je lui fais, au nom du député de Blainville, des salutations particulières et je voudrais lui en faire au nom de l'opposition officielle aussi, parce que j'ai eu l'occasion d'exprimer envers le ministre certaines craintes quant à la cogestion du fonds, craintes auxquelles le ministre a répondu adéquatement. Mais, ceci étant dit, en aucun temps il n'y avait de crainte de notre part de s'associer à une fondation comme celle de M. et Mme Chagnon pour faire la promotion des saines habitudes de vie, et je constate, par la bouche du ministre, que la détermination dont M. Chagnon fait preuve dans la conduite de ses affaires... il agit avec la même détermination dans la conduite des opérations du fonds, et c'est tout à son honneur.

Un élément qui est fondamental, M. le Président, dans les saines habitudes de vie, le ministre l'a souligné dans son allocution, c'est de créer des habitudes. C'était un élément sur lequel l'opposition officielle insistait. Et on a salué d'ailleurs le fait que Québec en forme élargisse ses critères pour s'adresser à des jeunes de zéro à 17 ans. Je réitère en cette Chambre une remarque ou un commentaire qui m'avait été fait par un kinésiologue: un de ses patients, un petit bonhomme de quatre ans, M. le Président, qui pesait 120 livres. Je ne sais pas si on peut s'imaginer ça, peser 120 livres à quatre ans. Et le

problème, outre son problème à lui, c'est que ce problème-là n'est pas épisodique, ce n'est pas un cas particulier. Il y a de plus en plus de ce type de problèmes qui se retrouvent dans la société, des jeunes qui ne sont pas actifs, qui n'ont pas des saines habitudes alimentaires, qui n'ont pas des saines habitudes au niveau de l'éducation physique, et ça, c'est un problème fondamental qui amène la situation dont on parlait tout à l'heure, d'une génération qui risque de vivre moins longtemps et moins en forme que la génération précédente, qui amène aussi d'énormes problèmes au niveau de la santé.

On peut penser à des gens qui sont en surplus de poids dès le jeune âge, tous les problèmes de santé que ça peut apporter au niveau cardiaque, au niveau du diabète, à tous les niveaux, M. le Président, et, dans ce sens-là, je pense qu'il est effectivement fondamental que le gouvernement, que l'Assemblée nationale, que l'ensemble des acteurs de la société se penchent sur des problèmes de ce type-là et, dès le plus jeune âge, qu'on intervienne pour endiguer les mauvaises habitudes qu'on prend assez rapidement. Et là-dessus, M. le Président, je plaide coupable. J'appartiens au monde de l'informatique, et on a eu probablement le malheur de créer des jeux vidéo qui sont de plus en plus agréables, de plus en plus attirants pour les jeunes, mais il va falloir éventuellement qu'on troque la console pour un bâton de hockey et à courte échéance. Et là-dessus je pense que la création de ce fonds-là vise cet objectif fondamental que de remettre les jeunes en mouvement, de remettre les jeunes en forme.

Sur les questions d'alimentation, la question de la malbouffe, M. le Président, qui resurgit périodiquement, qui revient d'actualité, je pense qu'on l'a souligné, les deux éléments moteurs de la santé, c'est une saine alimentation et de l'activité physique. Ce n'est pas des recettes qui sont extrêmement onéreuses, ce n'est pas des recettes qui sont extrêmement compliquées. Il fut une époque où on jouait au hockey dans la rue. On peut peut-être trouver d'autres endroits pour jouer au hockey, M. le Président, mais ce qui est fondamental, c'est qu'on recommence à le faire, qu'on continue et qu'on recommence à jouer au soccer, qu'on continue et qu'on recommence à avoir de saines habitudes de vie. Je pense au Club des petits déjeuners, M. le Président. Quand on apprend, comme parent, comme société, qu'il y a un paquet d'enfants qui vont à l'école puis qui n'ont pas mangé, alors que tout le monde sait que le repas le plus fondamental de la journée, c'est le déjeuner... Bien, il y a eu des initiatives du milieu, mais ce que je salue avec le Fonds des saines habitudes de vie, c'est que ce genre d'habitude là, ce genre de sensibilisation là, on pourra le faire de façon plus large, plus vaste et potentiellement plus efficace à travers des projets.

Je veux aussi souligner un élément important du fonds, qui nous vient de M. Chagnon et qui vise à encourager les projets qui sont issus du milieu. C'est pour M. Chagnon un élément fondamental, un critère fondamental que je salue, et auquel je m'associe, et auquel l'opposition officielle s'associe parce que, dans notre vision des choses, le gouvernement a un rôle de leadership, c'est évident, mais il a aussi et fondamentalement un rôle d'accompagnateur. On dit que les premiers répondants de leur santé sont les individus eux-mêmes bien sûr, et, dans le cas des enfants, les

parents, et, à un peu plus vaste échelle, les différents intervenants du milieu, que ce soient les CPE, que ce soient les différents services de garde, que ce soient l'école, le milieu scolaire, bien sûr.

Il faut laisser à l'initiative du milieu le soin de se développer et d'apporter des réponses aux différents problèmes parce qu'ils les vivent au quotidien. Et, dans le cas du Fonds des saines habitudes de vie, je pense que c'est un élément fondamental que de venir en appui à ces solutions-là qui seront proposées par le milieu, et c'est une philosophie qui m'apparaît être gagnante, M. le Président, à court, à moyen et à long terme. Et je pense que fondamentalement, si on laisse le milieu se prendre en main, il va répondre adéquatement et il va apporter des solutions novatrices, souvent aura besoin d'un petit coup de pouce sous forme de fonds, de subventions, et c'est là où le Fonds des saines habitudes de vie intervient. Donc, c'est quelque chose que je salue de façon particulière.

Je vais conclure, M. le Président, en réitérant un souhait peut-être d'un optimisme débridé, dont j'ai fait part au ministre, c'est que le fonds, sur 10 ans, ne se finance plus avec la taxe sur le tabac parce qu'on aura lutté de façon efficace contre le tabagisme. Et éventuellement on sera pris avec le joyeux problème de trouver des fonds d'une autre source. Le ministre me disait que j'étais peut-être un peu optimiste, mais j'espère qu'ensemble on trouvera des façons pour transformer mon optimisme en réalité. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci, M. le député. J'inviterais maintenant M. le député de Marie-Victorin à prendre la parole à titre de critique de l'opposition dans le deuxième groupe d'opposition. M. le député.

M. Bernard Drainville

M. Drainville: M. le Président, je vous remercie beaucoup. J'aimerais également joindre ma voix à mes deux collègues, le député de La Peltrie et le ministre de la Santé, également pour saluer la présence de M. Chagnon dans les galeries.

Nous l'avons dit et redit depuis les tout débuts, ce projet de loi, la création de ce fonds pour les saines habitudes de vie, est une très, très belle initiative, une très, très bonne nouvelle, M. le Président. Vous savez, du temps où j'étais encore journaliste, il n'y a pas si longtemps que ça, j'avais interviewé M. Chagnon et j'ai gardé de cette entrevue le souvenir d'un homme profondément engagé dans cette cause qui est maintenant la sienne, celle de la santé de notre jeunesse québécoise. J'ai gardé le souvenir d'un très grand humaniste, un homme posé, calme, avec de très fortes convictions, qui savait exactement ce qu'il voulait faire de cette fondation qu'il a créée. Sa femme l'accompagnait au moment de son passage à Radio-Canada, et nous avons discuté un petit moment, après l'entrevue, et j'aimerais également profiter du passage de M. Chagnon pour qu'il transmette mes salutations à madame. J'avais eu une discussion avec elle, comme je vous le disais, et j'en étais sorti avec la conviction que c'était une femme avec de...

Le Vice-Président (M. Chagnon): Elle est là et elle vous écoute, M. le député.

M. Drainville: Elle est là également?

Le Vice-Président (M. Chagnon): Elle est là.

M. Drainville: Ah bien, formidable, parce que, tout à l'heure, j'ai jeté un coup d'oeil et je ne l'ai pas aperçue. Alors, je la salue à mon tour et je tiens à lui dire que je garde le souvenir donc d'une femme avec de très fortes convictions, une femme ferme. Et, d'ailleurs M. Chagnon nous le disait, elle joue un rôle extrêmement important non seulement dans le fonctionnement, les activités de la fondation, mais elle a accompagné M. Chagnon pendant toute sa vie et toute sa carrière. Et donc je les salue, tous les deux.

Je les remercie au nom de notre formation politique, M. le Président, mais également au nom de la population québécoise dans son ensemble. C'est formidable que cette initiative non seulement fasse la promotion de très belles valeurs qui font consensus, mais qu'elle ait réussi, cette initiative, à nous unir tous les trois, les trois partis politiques. Depuis le début, le député de La Peltrie y a fait référence. C'est un projet de loi sur lequel il y a essentiellement consensus, un consensus très, très fort. On avait des petites questions. On a reçu des bonnes réponses de la part du ministre de la Santé et de façon générale on est satisfaits de la façon dont ce fonds sera mis sur pied. Nous nous réjouissons du fait que c'est essentiellement la qualité des projets qui va déterminer quelle initiative sera financée. Nous nous réjouissons qu'il n'y a pas vraiment de limite quant aux groupes qui pourront soumettre des projets. Ça pourrait être aussi bien des écoles que des municipalités, que des groupes à but non lucratif.

● (12 h 10) ●

Ce qui est important, ce sera l'impact que le projet aura pour justement promouvoir des saines habitudes de vie et une meilleure alimentation, davantage d'activité physique, diminution également de tout ce problème que nous avons actuellement avec l'obésité chez les jeunes, l'obésité qui, je le rappelle, est un facteur de risque important pour le diabète et les maladies cardiovasculaires qui sont deux des quatre maladies qui causent 75 % des décès au Québec, hein? Je le rappelle, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires, diabète et cancer causent 75 % des décès au Québec, et deux de ces maladies sont liées très fortement au facteur d'obésité.

Alors, il est bien entendu que ce Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie va contribuer à éveiller les consciences, va contribuer, nous l'espérons, à amener davantage d'enfants à s'activer physiquement, à mieux s'alimenter, et, de cette façon-là, M. le Président, on peut espérer qu'à l'avenir nous aurons une population qui sera davantage en santé, ce qui aura, il faut le noter, une incidence sur les dépenses dans notre système de soins de santé, hein? On l'a dit et répété pendant tout ce débat, pour chaque dollar investi en prévention, on peut espérer diminuer de 7 \$... pour chaque dollar investi, on diminuera jusqu'à 7 \$ les coûts des soins de santé et de services sociaux.

Donc, la création de ce fonds est intimement liée à l'idée de prévention. Donc, non seulement on peut

espérer que notre population en sortira, disons, comment dire... notre population aura acquis, de par les activités de ce fonds, de meilleures habitudes de vie, mais on pourrait espérer également peut-être, M. le Président, diminuer les coûts de santé. C'est en tout cas ce que nous espérons.

Je tiens à souligner également, M. le Président, que le Vérificateur général pourra s'assurer, aura le pouvoir — a déjà le pouvoir, nous l'avons vérifié en commission parlementaire, et le ministre nous a apporté une réponse là-dessus... Le Vérificateur général a le pouvoir de vérifier l'utilisation des subventions versées par le gouvernement à des fonds spéciaux, à des OSBL comme celle qui sera créée dans ce cas-ci. Donc, le Parlement, l'Assemblée nationale, aura, par l'entremise du Vérificateur général, la possibilité donc de s'assurer que tout va bien, que tous les fonds sont utilisés à bon escient, et ça, évidemment nous nous en réjouissons.

Je veux conclure, M. le Président, en exprimant un souhait, le souhait que la Fondation Chagnon trace le chemin pour d'autres initiatives comme celle-là à l'avenir. On l'a dit beaucoup, avec le vieillissement de la population, ça va être de plus en plus difficile de trouver les ressources pour continuer à assurer des services de santé de qualité. On sait que les besoins vont croître à un rythme plus rapide que les ressources qui seront disponibles. Alors, il est évident qu'à l'avenir il va falloir de plus en plus faire appel au secteur privé, à des fondations, bref à des fonds qui dépassent le strict cadre du système public, du budget, du trésor public et donc il faut espérer qu'avec la Fondation Chagnon peut-être qu'on aura là un exemple qui sera répété par d'autres à l'avenir.

Le travail de la fondation ne s'arrête pas là, je tiens à le souligner. La Fondation Chagnon est impliquée dans beaucoup d'autres activités qui sont louables, qui doivent être appuyées. Puis il faut espérer que la famille Chagnon donnera l'exemple à d'autres grands groupes du secteur privé. On sait qu'il y a le Groupe Jean Coutu également qui a créé sa propre fondation. On a d'autres groupes comme ça qui existent au Québec. Il faut espérer donc qu'ils seront suivis, qu'il y aura beaucoup d'autres exemples comme ça qui verront le jour à l'avenir.

Pour l'essentiel, M. le Président — c'est ainsi que je veux terminer mon intervention — je pense, M. le Président, ne pas me tromper en déclarant, en terminant, que ce Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie sera connu à l'avenir fort probablement comme le fonds Chagnon, et c'est quelque chose que nous saluerons de ce côté-ci de la Chambre. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci, M. le député de Marie-Victorin. M. le ministre, vous avez un droit de réplique. Entendez-vous l'utiliser? Je comprends que non.

Mise aux voix

Alors, le projet de loi n° 1, Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie, est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Alors, le projet de loi — la loi n° 1 — est maintenant adopté. Merci, M. Chagnon.

Maintenant, M. le leader du gouvernement, peut-être avez-vous d'autre chose au menu.

M. Fournier: M. le Président, je vous demanderais d'appeler l'article 5, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 3

Adoption

Le Vice-Président (M. Chagnon): Alors, M. le ministre de la Justice propose l'adoption du projet de loi n° 3, Loi assurant la mise en oeuvre de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.

Est-ce qu'il y a des interventions? M. le ministre de la Justice.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Merci beaucoup. Merci beaucoup, M. le Président, de me permettre de m'exprimer sur le projet n° 3, ce qui sera fait de façon plutôt courte, je dois le dire. Et, comme c'est la première fois que j'ai l'occasion de me lever en cette Chambre, pendant que vous présidez nos séances, qu'il me soit permis à mon tour de vous féliciter pour votre élection au poste de vice-président de l'Assemblée nationale. Vous saviez combien je vous admire et combien j'ai de l'amitié pour vous. Alors, évidemment, les deux sentiments sont totalement satisfaits de votre nomination.

Le projet de loi n° 3, M. le Président, s'inscrit dans un processus de ratification par le gouvernement canadien de deux ententes internationales importantes qui sont intervenues il y a déjà quelque temps, d'abord la Convention relative aux garanties internationales sur des matériels d'équipement mobiles et d'autre part le Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques. Ces deux ententes internationales, M. le Président, établissent un système international de garantie ou de sûreté qui permet, principalement pour l'industrie aéronautique, qui permet que des prêteurs... On sait bien que cette industrie emporte des prêts très, très, très importants, des systèmes financiers importants pour que de l'équipement aéronautique ou pour que même des avions puissent être achetés par certaines compagnies, emporte donc des garanties ou des sûretés importantes. Et, comme évidemment ces biens voyagent internationalement, il est important que ces biens soient grevés de garanties ou de sûretés, qu'on peut appeler, pour les fins de la discussion et pour les gens qui sont des initiés, ce qu'on appellerait un nantissement commercial.

Donc, ces liens sur ces équipements évidemment suivent les équipements qui sont vendus. Ça permet évidemment aux prêteurs, aux gens qui prêtent des sommes d'argent aux entreprises pour acquérir des avions ou

de l'équipement aéronautique, de faire en sorte qu'ils soient, ces prêteurs-là, assurés qu'en défaut de paiement ou s'il devait survenir un litige par rapport à leurs relations avec l'acheteur donc leur garantie puisse s'exercer de façon plus facile. Vous aurez compris, M. le Président, que c'est bénéfique évidemment pour les prêteurs, puisqu'ils sont assurés que leur garantie puisse être exécutée en défaut, s'il devait survenir un défaut, et ça profite aussi bien sûr à l'industrie aéronautique, particulièrement l'industrie aéronautique québécoise, qui est particulièrement fleurissante. Donc, ça bénéficie à notre industrie et aux prêteurs.

Ces deux conventions ont été adoptées par l'Assemblée nationale au mois de novembre 2006, et l'adoption du projet de loi n° 3 permet qu'on franchisse une autre étape dans le processus de ratification, par le gouvernement du Canada, de ces conventions. En effet, les conventions, par une série de règles que, je suis certain, le député de Mercier va se faire un plaisir de nous expliquer, par une série de règles, ces conventions sont introduites dans notre droit interne québécois, de telle sorte qu'elles puissent avoir force de loi à partir du moment où elles sont ratifiées. Il faut dire, M. le Président, que ces conventions sont également considérées par toutes les législatures provinciales du Canada et finalement, évidemment, par le gouvernement canadien.

Alors donc, je veux saluer, M. le Président, le travail important qu'ont accompli les gens qui ont préparé la commission parlementaire qui a étudié le projet de loi n° 3, dont évidemment le conseiller juridique Martin Paquet, du ministère de la Justice, qui a fait vraiment un travail, a, de moine et, b, un bon travail de vulgarisation à la commission parlementaire. Donc, je veux le saluer. Il était accompagné aussi d'un conseiller juridique du ministère des Relations internationales dont malheureusement j'oublie le nom pour l'instant mais que je veux remercier aussi. Il se reconnaîtra.

● (12 h 20) ●

Enfin, je veux saluer la participation du député de Saint-Hyacinthe à la commission parlementaire. J'ai pu constater que le député de Saint-Hyacinthe avait bien préparé le dossier, qu'il était au courant du projet de loi. Il a posé des questions pertinentes. Et évidemment il faut aussi reconnaître l'apport du député de Mercier, M. le Président, qui lui aussi, comme on le connaît, avait bien préparé le dossier, posait des questions pertinentes et s'intéressait à un certain nombre de questions auxquelles nous nous étions intéressés nous-mêmes mais certaines autres sur lesquelles on n'avait pas pensé s'intéresser — et on connaît bien l'imagination du député de Mercier — et c'est tout à son honneur.

Alors donc, je veux remercier ces gens-là. Je veux aussi remercier bien sûr les députés ministériels qui ont participé à la commission, le député Chomedey, le député de LaFontaine, qui ont participé activement à la commission, de même que le député de Laval-des-Rapides. Et, M. le Président, je propose donc l'adoption du projet de loi n° 3 qui va bénéficier à l'industrie aéronautique québécoise et qui va bénéficier à l'industrie aéronautique canadienne, bien sûr. Merci.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci, M. le ministre. J'inviterais maintenant M. le député de

Saint-Hyacinthe, puisque vous l'avez déjà évoqué, à nous faire part la critique de l'opposition officielle en cette matière.

M. Claude L'Écuyer

M. L'Écuyer: Merci, M. le Président. M. le Président, le projet de loi n° 3 permet au Québec d'appliquer un traité international qui s'applique à l'une de ses compétences. L'opposition officielle salue la mise sur pied de ce projet de loi. C'est un geste qui s'inscrit dans une affirmation plus vive de nos champs de compétence. Et, quand le Québec exerce l'entière des pouvoirs qui lui sont conférés par la Constitution canadienne, sachez, M. le Président, que l'opposition officielle sera toujours pour souligner l'épanouissement du Québec.

Le projet de loi permet notamment qu'il y ait un lien entre les produits vendus et les débiteurs, de telle sorte que la convention internationale facilite le respect des obligations envers les créanciers. L'étude détaillée en commission, comme le disais si bien le ministre, en commission parlementaire nous a permis d'éclaircir certains points. Nous voulons souligner, M. le Président, que la Cour supérieure du Québec sera appelée à intervenir en cas de litige, ce qui confère un poids juridique important. Cette intervention en cas de conflit est valide indépendamment des montants impliqués. Bien sûr, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'équipement aéronautique, on a affaire à des bons montants d'argent, bien entendu. C'est notamment ce qui rassure notre formation politique. Nous ne sommes pas pris dans des dédales politiques.

Le projet de loi n° 3 prévoit un seul forum judiciaire, et la conférence de... des lois a veillé à une certaine uniformité internationale. En référant le juge aux documents annotés de la convention signée par les contractants, le tribunal n'est pas laissé à lui-même. Le législateur s'assure de proposer une réflexion au juge qui soit globale, réfléchie mais qui n'est pas exclusive au présent traité. Le judiciaire a donc toute la latitude de se fier à des documents de référence, à des dossiers antérieurs dans l'application de la présente loi. On tient compte, pour l'application du présent projet de loi, de la distinction entre droit civil et droit issu de la common law, ce qui est vital pour le Québec. Le présent projet de loi permet de lier le produit fini avec la compagnie qui le fabrique. On ne vend pas qu'un simple produit, on vend également des façons de faire et de la fierté locale.

Le projet de loi n° 3, M. le Président, donne l'opportunité au Québec de se positionner à l'échelle internationale, de participer à un environnement économique plus global. Une fois de plus, nous réitérons notre préoccupation à l'effet que le Québec doit avoir un mot à dire sur les négociations ayant cours sur le plan international. Il faut obtenir des garanties fermes d'avoir droit à une représentation efficace à l'intérieur de la délégation canadienne, dans la mesure où le sujet en cause fait partie de ses champs de compétence. En conséquence, notre formation politique a accordé sa bonne collaboration en vue de peaufiner ce projet de loi en commission parlementaire. L'exercice a été constructif. Par le biais de ce projet de loi, le Québec se positionne comme étant un joueur majeur de l'industrie qui est visée, en l'occurrence l'aéronautique, tout particulièrement.

Au nom de l'opposition officielle, permettez-moi, M. le Président, de vous signifier notre optimisme quant à la portée de ce projet de loi. Ainsi, nous nous prononçons en faveur de ce projet de loi et incitons l'ensemble des parlementaires à en faire de même. Merci beaucoup, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci beaucoup, M. le député de Saint-Hyacinthe. J'inviterais maintenant M. le député de Mercier à nous faire part de son propos.

M. Daniel Turp

M. Turp: Merci, M. le Président. Je profite aussi de l'occasion, comme l'a fait le ministre de la Justice et le Procureur général, de vous saluer, vous féliciter pour votre élection à la vice-présidence de notre Assemblée et de vous souhaiter la meilleure des chances pendant cette cette législature, lorsque vous guiderez les travaux dans ce salon bleu.

Alors, je prends à mon tour la parole au nom de ma formation politique au sujet de l'adoption de cette Loi assurant la mise en oeuvre de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles — ça, c'est le premier traité dont on veut assurer la mise en oeuvre — mais aussi du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, qui est donc le deuxième traité sur lequel se penche cette loi de mise en oeuvre. Et, comme on l'a rappelé d'ailleurs, cette Assemblée avait, en novembre dernier, approuvé l'un et l'autre de ces accords internationaux du Canada en vertu d'une procédure qui est contenue à la Loi du ministère des Relations internationales et en vertu de laquelle l'Assemblée nationale a compétence pour approuver des accords internationaux du Canada lorsque ces accords portent sur des matières qui ressortissent aux compétences constitutionnelles du Québec.

Et, M. le Président, c'est maintenant la pratique, depuis plus de quatre ans, pour cette Assemblée de participer au processus de conclusion des accords internationaux du Canada et de participer ainsi au processus qui mène à leur ratification.

D'ailleurs, dans le cas particulier de ces deux traités internationaux, le gouvernement du Québec avait d'ailleurs donné son agrément à la signature de ces deux traités avant que le Canada ne procède lui-même à la signature, et, avant que le Canada ne procède à la ratification, l'Assemblée nationale a donc été invitée à approuver ces deux engagements internationaux, deux engagements internationaux qui devaient être approuvés par l'Assemblée nationale parce qu'il s'agissait, aux termes mêmes de la Loi sur le ministère des Relations internationales, d'engagements internationaux importants, puisque ces engagements internationaux, pour avoir un effet au Québec, devaient faire l'objet d'une introduction en droit interne, donc d'une introduction par la loi que nous examinons aujourd'hui, qui a été examinée par cette Assemblée, la Commission des institutions. Et c'est donc cette loi qui, lorsqu'elle sera adoptée, permettra au Québec et à son gouvernement de donner son assentiment

à ce que le Canada ratifie ces deux conventions. Et le décret en vertu duquel le Québec donnera cet assentiment en sera un également où le Québec se déclarera lui-même lié, et nous aurons donc complété un processus qui permettra au Québec d'assumer les engagements internationaux et de respecter les règles contenues dans cette convention, puisqu'il aura adopté une loi de mise en oeuvre comme il se doit, comme il doit le faire lorsqu'il veut exécuter de bonne foi les obligations internationales qui sont les siennes.

Alors, M. le Président, le ministre a rappelé quel était l'objet de cette convention, cette convention et le protocole. Alors, cette convention établit en définitive un cadre pour faciliter le financement de biens mobiles et de grande valeur qui ont une très grande importance économique, comme on l'a souligné tout à l'heure. Il veut et vise à prémunir l'investisseur contre la perte de son investissement en diminuant le risque et en assurant que des taux de financement pourront être réduits, ce qui permettra d'ailleurs d'accroître les achats de biens et de réduire d'ailleurs, dans certains cas, le coût d'achat de tels biens. Et, M. le Président, je pense qu'il vaut la peine de rappeler qu'un projet de loi comme celui-ci et les convention et protocole qu'il met en vigueur ont un impact déterminant sur notre développement, et en particulier notre développement économique et celui de l'industrie aéronautique, en particulier.

● (12 h 30) ●

D'ailleurs, cette industrie aéronautique, on doit le souligner, emploie environ 40 000 personnes au Québec, avec des ventes de plus de 10 milliards de dollars par année. Montréal figure parmi les grands centres internationaux aéronautiques du monde avec la ville de Seattle, la ville de Toulouse et la ville de Wichita. La région montréalaise comprend de grands maîtres d'oeuvre comme Bell Helicopter, Bombardier Aéronautique, CAE, Pratt & Whitney Canada. Et Montréal compte également plusieurs équipementiers dont General Electric, Honeywell, Rolls-Royce et certains autres. Et, bien entendu, de nombreux sous-traitants et fournisseurs de produits spécialisés se trouvent dans la région montréalaise et au Québec et comptent sur l'industrie qu'est l'industrie aéronautique pour se développer.

Et le développement de l'aviation civile internationale dépend beaucoup de la capacité des exploitants de l'industrie à obtenir du financement à moindre coût pour acheter des biens et de l'équipement aéronautique. Et les conventions et protocoles et la loi qui mettra en oeuvre cette convention vont réduire les risques pour les prêteurs par l'introduction d'une garantie internationale sur les biens aéronautiques qui seront reconnus par les États parties à la convention. Comme je l'ai souligné, les coûts de financement de ces biens seront réduits, les prêts pourront être d'une durée plus longue et être d'un montant vraisemblablement plus important, et donc ces besoins de l'industrie seront comblés par l'adoption de cette loi de mise en oeuvre qui facilitera et rendra possible la ratification par le Canada de ces deux accords internationaux.

M. le Président, nous avons étudié, en commission, de façon sérieuse, et approfondie, et détaillée, comme c'est le cas... ou comme ça devrait être le cas à la commission... ou dans les commissions parlementaires... J'ai voulu rappeler au ministre, à cette occasion, jusqu'à

quel point il était important que nous utilisions les travaux des commissions pour connaître la portée des projets de loi qui visent à mettre en oeuvre des conventions internationales, et nous avons donc examiné minutieusement les six articles de ce projet de loi n° 3.

Je tiens aussi à souligner, comme le ministre l'a fait, le travail utile et intéressant qu'a fait le conseiller du ministre, Martin Paquet, qui nous a éclairés sur les travaux qui ont conduit non seulement à l'adoption des conventions elles-mêmes, à la participation du Québec aux travaux des organisations internationales qui sont à l'origine de ces conventions. Je pense à l'Institut international pour l'unification du droit privé, UNIDROIT, et à l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'OACI, qui a son siège à Montréal, d'ailleurs qui est une des grandes institutions spécialisées de l'ONU, qui d'ailleurs s'était unie, dans le cadre d'une conférence diplomatique, pour adopter cette convention et ce protocole et l'avait fait dans cette conférence qui avait eu lieu du 29 octobre au 16 novembre 2001.

M. Paquet nous a également présenté les travaux de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, qui avait élaboré un projet de loi uniforme relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, et nous avait indiqué, lorsque cela était utile, les différences qu'il y avait entre ce projet de loi uniforme et le projet de loi n° 3. Je le remercie au nom de ma formation politique pour les éclairages utiles pendant les travaux de la Commission des institutions et je souligne aussi le travail des autres conseillers qui accompagnaient le ministre.

Et nous avons eu effectivement des discussions, je crois, intéressantes. Par exemple, la discussion que nous avons eue au sujet de l'article 1, qui prévoit simplement que les dispositions des deux conventions ont force de loi au Québec, nous ont permis de dire que cette façon de mettre en oeuvre une convention internationale ou des conventions internationales par l'inclusion du texte intégral de ces traités en annexe, c'était une façon qui avait déjà été utilisée par le Québec dans la Loi assurant la mise en oeuvre de la Convention pour la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale mais qu'elle différerait de la méthode qui avait été utilisée pour une autre loi québécoise, la Loi sur les aspects civils de l'enlèvement international et interprovincial d'enfants, parce que, dans cette dernière loi, on avait plutôt décidé d'incorporer dans le texte même de la loi les dispositions de la convention internationale.

Et j'ai souligné et soumis une des préoccupations, qui était de légiférer en droit civil par l'intégration, dans une loi, d'un traité qui comprend des règles qui sont essentiellement des règles qui pourraient avoir leur place dans le Code civil du Québec. Mais on a bien compris que, pour des raisons techniques et pour ne pas alourdir indûment le Code civil du Québec avec des règles complexes, il avait été décidé, au ministère de la Justice, de plutôt procéder par la voie d'une incorporation à travers la mise en annexe des règles contenues dans la convention. Et donc nous nous sommes entendus pour dire que c'était sans doute une manière appropriée... bien qu'il fallait toujours avoir une certaine vigilance lorsqu'il s'agissait de notre droit civil et de l'intégrité d'un Code civil qui est une de nos grandes lois

fondamentales et dont on constate jusqu'à quel point elle est affectée, cette loi fondamentale et nos règles de droit civil, par le phénomène de la mondialisation puis l'adoption de règles de droit civil par le biais de grandes conventions internationales et notamment de conventions qui s'intéressent à des questions aussi techniques que celles de garanties internationales pour soutenir l'industrie aéronautique.

Et je crois que le ministre a d'ailleurs pris acte de cette préoccupation qui était la mienne et voudra s'interroger, si nous devons avoir d'autres lois de mise en oeuvre, si les méthodes d'incorporation et d'introduction de ces lois doivent toujours être les mêmes ou s'il n'y aurait pas d'autres façons de voir à leur mise en oeuvre pour assurer l'intégrité de notre droit civil et de ce caractère tout à fait unique de notre droit. D'ailleurs, on a eu l'occasion, le porte-parole de l'opposition officielle l'a signalé, de demander au ministre si on avait pu, dans les négociations, nous assurer que le droit civil avait sa place, parce que la common law a souvent, dans les négociations internationales, une certaine primauté lorsqu'il s'agit de rédiger le contenu de traités internationaux, et l'on nous a aussi assurés qu'autant au niveau international qu'au niveau de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada il y avait une préoccupation avec la préservation d'un système juridique qui nous est propre et qui nous distingue.

M. le Président, j'ai aussi signalé, dans le cadre de l'étude de cet article 1 mais aussi dans le cadre de l'étude de l'article 3 qui permettent au gouvernement, par règlement, de prendre toute mesure nécessaire à l'application des dispositions de la convention et du protocole, j'ai soumis ma préoccupation avec le fait qu'on pourrait, par règlement, légiférer aussi sur le droit civil et qu'il fallait être vigilant pour que le pouvoir réglementaire ne soit pas adopté ou utilisé de façon abusive pour légiférer en droit civil. Et cela nous a donné l'occasion aussi de parler de la possibilité, pour le Québec, de formuler un certain nombre de déclarations qui sont permises par ces deux traités internationaux dont le contenu sera déterminé par règlement et qui seront probablement annexés ou évoqués dans le décret visant à donner au Canada l'assentiment de ratifier le traité en vertu duquel le Québec se déclarera lié par l'un et l'autre de ces traités internationaux.

Mais, là encore, j'ai voulu signaler l'importance de ne pas abuser du pouvoir réglementaire parce que l'exercice du pouvoir réglementaire échappe, à bien des égards, au contrôle du législateur et des parlementaires que nous sommes, bien que, il est vrai, les projets de règlement sont publiés, peuvent faire l'objet d'observations. Mais en définitive ils échappent au législateur que nous sommes, et j'ai donc voulu le signaler également à mes collègues lorsque nous nous sommes penchés en particulier sur l'article 3.

● (12 h 40) ●

Lorsque nous avons étudié l'article 2, qui est un article qui se lit comme suit... Je pense, ça vaut la peine, pour éclairer les collègues de cette Chambre, de le lire, il se lit ainsi: «Le Commentaire officiel de la Convention et du Protocole[...], approuvé pour distribution par le Conseil de direction de l'Institut international pour [l'édification] du droit privé, UNIDROIT, peut servir à l'interprétation de ces instruments.» Je lis d'ailleurs le

texte qui a été adopté après un amendement qui avait été déposé par le ministre et même un sous-amendement que j'ai fait adopter par la commission.

Cet article est utile. Son adoption a été d'ailleurs promue par la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada dans un texte qui était un peu différent de celui qui nous a été proposé. Mais cet article permettra éventuellement à l'interprète de cette loi, et notamment au juge qui pourrait être amené à appliquer cette loi et faire appel aux traités qui sont en annexe... Cet article est une invitation donc à utiliser un document qui a été préparé par UNIDROIT pour connaître le contenu de ces deux traités internationaux, d'en connaître la portée et le sens. Et cet article 2 d'ailleurs donne effet à cette règle en droit international qui veut que l'on puisse faire appel aux travaux préparatoires d'une convention internationale pour interpréter une telle convention. C'est l'article 31 de la Convention de Vienne sur le droit des traités qui autorise l'utilisation des travaux préparatoires comme moyen complémentaire d'interprétation, et je suis d'avis — je l'ai exprimé en commission — qu'il valait la peine de préciser l'existence de ce document et signaler à l'interprète qu'il pouvait — il n'est pas obligé — utiliser ce commentaire officiel de la convention et du protocole pour interpréter les deux traités qui sont en annexe.

Nous avons eu un court débat sur l'article 4 qui prévoit que c'est la Cour supérieure qui est le tribunal compétent pour l'application de l'article 53 de la convention et nous avons eu des discussions pour savoir si ça ne devait pas être aussi la Cour du Québec. Mais, puisque les montants qui seront en jeu sont sans doute des montants bien supérieurs aux montants qui donnent compétence à la Cour du Québec, nous nous sommes entendus pour dire que c'était vraiment le tribunal de droit commun qu'est la Cour supérieure qui devait être la cour et le tribunal compétent pour l'application de l'article 53. Et l'article 53 de cette convention est d'ailleurs un article qui demande aux États contractants d'identifier le tribunal qui est le tribunal compétent, ce que fait donc l'article 4 de ce projet de loi n° 3.

L'article 5 rappelait que c'est le ministre de la Justice qui est responsable de l'application de cette loi. J'ai voulu rappeler au ministre qu'il ne sera pas seul en vérité à avoir le souci d'assurer l'effectivité de ces deux conventions, parce que la ministre des Relations internationales et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation devront être associés à la mise en oeuvre de cette convention. D'ailleurs, lorsque l'Assemblée a approuvé ces deux traités ici, à l'Assemblée nationale, en novembre 2006, ce sont les ministres des Relations internationales et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation qui avaient pris la parole et qui avaient proposé que cette Assemblée approuve cette convention.

J'ai aussi cherché à savoir le moment où l'entrée en vigueur de ce projet de loi aurait lieu. Cette entrée en vigueur est assujettie, semble-t-il, à un certain nombre de gestes qui seraient posés par d'autres provinces où se trouve l'industrie aéronautique. Mais je crois qu'il serait important, pour soutenir notre industrie, que la convention soit ratifiée le plus rapidement possible pour le Canada. En tout cas, le Québec aura fait ses devoirs. Il aura donné, par son gouvernement, l'agrément à la

signature et se sera déclaré lié, et notre Assemblée l'aura approuvé et adopté, le projet de loi n° 3, pour donner force de loi aux dispositions de la convention.

Alors, M. le Président, je termine en vous disant, et le porte-parole de l'opposition officielle l'a évoqué tout à l'heure dans son intervention: Lorsque l'on adopte un projet de loi de mise en oeuvre d'une convention internationale, nous mettons en oeuvre en définitive la doctrine Gérin-Lajoie, cette doctrine qui a été énoncée par l'ancien ministre de l'Éducation qui a donné son nom à une doctrine qui veut que le Québec peut prolonger au plan international ses compétences internes, cette doctrine donc qui célébrait d'ailleurs ses 40 ans il y a quelques années. Il y a eu une très belle conférence d'ailleurs en l'honneur de M. Gérin-Lajoie et de sa doctrine, qui avait été organisée par l'UQAM et l'Université Concordia en présence de M. Gérin-Lajoie, qui avait présenté une allocution assez remarquable d'ailleurs, qu'il avait écrite lui-même, à son âge tout à fait honorable, et qui avait rappelé la pertinence de cette doctrine. Et c'est la doctrine qui fonde cette prétention qu'a le Québec, contestée d'ailleurs par le gouvernement du Canada, que le Québec peut conclure ses propres engagements internationaux, qu'il peut mettre en oeuvre les engagements internationaux du Canada qui relèvent de sa compétence constitutionnelle, bien que le gouvernement du Canada aimerait bien que cette règle soit changée. Mais elle ne pourra l'être que si on tend à vouloir écarter la jurisprudence du Comité judiciaire du Conseil privé, qui a statué que le Québec avait compétence pour mettre en oeuvre les traités internationaux dans les matières qui ressortissent de ses compétences constitutionnelles, et c'est ce que nous faisons d'ailleurs aujourd'hui.

Et cette doctrine Gérin-Lajoie ne s'arrête pas aux engagements internationaux, puisque c'est sur la base de cette doctrine que le Québec prétend pouvoir également avoir à l'étranger une représentation internationale, des délégations, des bureaux, des antennes. Et c'est aussi au nom de cette doctrine qu'il souhaite participer de façon plus importante aux travaux des organisations internationales. Et cette participation demeure très limitée, bien que l'on se vante des progrès qui aient pu être réalisés avec l'UNESCO, par exemple, et l'existence d'un accord qui permet au Québec de participer aux travaux de l'UNESCO à travers un représentant qui agira au sein de la délégation canadienne. C'est une entente qui à mon avis est beaucoup trop limitée dans sa portée, ne permet pas au Québec d'avoir un statut à l'UNESCO qui est analogue à celui qu'il a et détient au sein de la Francophonie, où il est un véritable gouvernement participant et où il a l'équivalent du statut de membre au sein des institutions de la Francophonie.

D'ailleurs, M. le Président, j'en profite pour rappeler que notre formation politique en est une qui voudrait que le Québec ait une compétence pleine et entière en matière de relations internationales, qu'il puisse non pas donner son assentiment à ce que le Canada ratifie des traités internationaux, mais qu'il puisse ratifier lui-même ses engagements internationaux. Et, si tel était le cas, les débats de cette Assemblée nationale seraient bien différents. À la période des questions, il y aurait des questions en matière d'affaires étrangères. Il y en a très peu, de questions sur les relations internationales, qui sont abordées dans cette Assemblée. D'ailleurs, j'ai

déjà vécu des épisodes où le premier ministre refusait de répondre aux questions et me rappelait que j'avais déjà été membre d'un autre Parlement d'ailleurs et que ces questions sur les affaires étrangères, bien qu'elles avaient un impact déterminant sur le Québec, ne pouvaient pas être posées dans cette enceinte internationale parce que le Québec n'était pas un pays.

● (12 h 50) ●

Et d'ailleurs, lorsqu'on examine, je l'ai fait remarquer en Commission des institutions, le langage de ces conventions internationales que nous mettons en oeuvre aujourd'hui par ce projet de loi n° 3, le Québec est une unité territoriale au sens de ces conventions. Il n'est pas un État contractant. Et notre formation politique, je le rappelle, souhaite que le Québec accède à la souveraineté pour des raisons multiples, y compris celle de pouvoir se déployer sur la scène internationale, conclure ses propres engagements, et rayonner par ses représentations internationales, et participer aux travaux des organisations, qu'il s'agisse de l'OACI, de l'UNESCO, de l'ONU, et y parler de sa propre voix.

M. le Président, je termine en disant que ma formation politique favorise donc l'adoption de ce projet de loi n° 3 et a apprécié participer aux travaux visant à conclure ce processus d'adoption de ce projet de loi. Je vous remercie, M. le Président.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci beaucoup, M. le député de Mercier. M. le ministre, vous avez un droit de réplique. Non? Alors, nous allons procéder immédiatement. Le projet de loi n° 3, Loi assurant la mise en oeuvre de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Alors, le projet de loi est maintenant adopté.

Est-ce que le leader du gouvernement pourrait nous parler des travaux à venir?

M. Lessard: Alors, merci. Donc, suite à une entente avec l'opposition, donc, à ce moment-ci, je vous demanderais de suspendre les travaux jusqu'à 15 heures.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Alors, suspension des travaux... nous ajournons nos travaux, c'est-à-dire, jusqu'à 15 heures.

(Suspension de la séance à 12 h 51)

(Reprise à 15 h 2)

Le Vice-Président (M. Picard): Bon après-midi, MM. et Mmes les députés. Veuillez vous asseoir.

M. le leader du gouvernement, pour la suite des choses.

M. Fournier: Oui, M. le Président. Vous seriez gentil d'appeler l'article 3, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 5

Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée

Le Vice-Président (M. Picard): À l'article 3, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail sur le projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre et d'autres dispositions législatives. Est-ce que j'ai des interventions? Oui, M. le ministre de la Solidarité sociale et de l'Emploi.

M. Sam Hamad

M. Hamad: Merci, M. le Président. C'est avec plaisir que je propose, aujourd'hui, en cette Assemblée, la prise en considération du rapport de la Commission de l'économie et du travail sur l'étude détaillée du projet de loi n° 5 qui modifie la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre et d'autres dispositions législatives. Je suis fier d'affirmer devant l'Assemblée que ce rapport résulte du travail constructif, qui a d'ailleurs été conduit avec diligence, ce qui nous permet d'en débattre aujourd'hui.

Ce projet modifie d'abord le titre de la loi et le nom du fonds national qu'elle institue pour traduire un virage qualitatif que nos partenaires nous ont demandé de réaliser dans le cadre de celle-ci. Il sera dorénavant question de favoriser le développement et la reconnaissance des compétences et ainsi d'aller plus loin que la seule idée de faire investir des employeurs dans la formation de leur personnel. Si nous voulons être plus productifs et plus compétitifs, il faut s'assurer que cet effort collectif de formation en milieu de travail produise des résultats au plan des compétences et des qualifications de la main-d'oeuvre présente dans nos entreprises et nos organisations.

Nous devons aussi sanctionner les progrès que des personnes réalisent en fonction de normes professionnelles qui identifient justement les compétences qu'elles doivent maîtriser pour bien exercer un métier ou une fonction de travail. En précisant certains des pouvoirs de la Commission des partenaires du marché du travail, ce projet de loi vient également rappeler l'importance que nous attachons ici au dialogue social, particulièrement lorsqu'il est question de formation de la main-d'oeuvre, respectant en cela l'esprit de la recommandation n° 195 sur la mise en valeur des ressources humaines adoptée par la Conférence internationale du travail à sa session de juin 2004.

En ce qui concerne la Commission des partenaires du marché du travail, sa nature demeure fondamentalement inchangée. Cependant, elle est maintenant davantage impliquée dans tout le volet des activités du ministère liées au développement de la main-d'oeuvre, soit le développement et la reconnaissance des compétences, les stratégies à proposer aux employeurs pour progresser sur ce plan, les comités sectoriels de main-d'oeuvre, l'apprentissage et le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences. Le projet de loi lui permet également de mettre à jour la politique d'intervention

sectorielle adoptée initialement par les partenaires eux-mêmes en 1995.

Signalons que le projet de loi a également comme objectif de simplifier le fonctionnement des services partagés entre les ministères et les organismes.

Nos échanges à l'occasion de l'étude détaillée ont permis de bonifier le projet d'origine en indiquant très clairement que les stratégies de développement des compétences définies par la Commission des partenaires du marché du travail ne seront pas imposées mais bien proposées aux employeurs, qui pourront en tirer partie pour résoudre les problèmes de main-d'oeuvre. Nous allons également nous assurer de rendre les reconnaissances des compétences accessibles aux individus qui ne bénéficient pas d'un appui en ce sens dans leur milieu de travail, à commencer par les gens à la recherche d'un emploi pour lequel il existe une norme professionnelle appropriée.

Je crois que le projet de loi n° 5 est maintenant fin prêt pour la prochaine étape. J'invite donc, M. le Président, les membres de cette Assemblée à prendre en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail sur ce projet de loi. Merci.

Le Vice-Président (M. Picard): Merci, M. le ministre. Je cède maintenant la parole à M. le député de Champlain et porte-parole de l'opposition officielle en emploi.

M. Pierre Michel Auger

M. Auger: Merci, M. le Président. Bien, premièrement, je tiens à souligner l'excellente collaboration du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, tout au long du processus, et tous les membres et participants de la Commission de l'économie et du travail.

En ce qui concerne le contenu du projet de loi, nous avons procédé article par article, et chacun des participants a pu s'exprimer clairement ou encore poser des questions qui ne sont pas restées sans réponse.

M. le Président, l'objectif de cette loi est de combler des retards profonds en matière de reconnaissance et de développement de compétences professionnelles. Le projet de loi n° 5 vise à permettre aux travailleurs qui ont de l'expérience dans un domaine qui ne peut s'enseigner dans une école de métier de voir leurs compétences reconnues. Dans un contexte de mondialisation où il se perd beaucoup d'emplois, comme, par exemple, dans le secteur manufacturier, cette loi ouvrira des portes aux travailleurs qui doivent changer d'emploi. Elle leur permettra de se relocaliser plus facilement et offrir une transition en douceur.

Le projet de loi n° 5 améliorera la précarité et l'employabilité de milliers de travailleurs québécois. Il influencera et restructurera la main-d'oeuvre dans des secteurs criants.

«De faire en sorte que les gens soient reconnus, qu'ils possèdent un métier et que ce métier soit lui aussi reconnu, cela va contribuer à valoriser les travailleurs [du Québec].» Comme l'indique Marc La Rue, du comité sectoriel, «quand on fait appel à l'intelligence des travailleurs, ils répondent habituellement de façon positive. Les gens, quand ils comprennent les situations que les entreprises doivent traverser, quand ils comprennent qu'on a besoin de leur savoir-faire et de leurs connaissances, bref, de tout leur potentiel, ce sont des défis pour eux et ils sont heureux de [les relever].»

L'absence de reconnaissance des acquis était un frein aux travailleurs expérimentés qui désiraient atteindre des postes d'envergure. Trop souvent, le travailleur possédait l'expérience pratique, mais, comme cette expérience n'était pas reconnue, le poste lui échappait. La reconnaissance des compétences, c'est une culture de gestion sous-développée dans les entreprises, qui, j'espère, prendra un essor considérable dans les années à venir, et ce projet de loi n° 5 est un élément moteur.

Compétition accrue, nouveaux défis dans les marchés mondiaux, main-d'oeuvre qualifiée difficile à recruter, des enjeux auxquels font face de plus en plus les entreprises d'aujourd'hui pour se démarquer. Les entreprises devront augmenter leur productivité pour y parvenir. Elles doivent compter sur l'expertise et le savoir-faire de la main-d'oeuvre déjà en place et sur les nouvelles compétences de la relève fraîchement qualifiée. Dans cette optique, il devient impératif de reconnaître les travailleurs qui ont des acquis importants et aussi de reconnaître ces acquis qui sont des composantes essentielles pour la motivation de notre main-d'oeuvre.

● (15 h 10) ●

C'est grâce à la qualification de la main-d'oeuvre qu'on va relever le défi de la productivité. La reconnaissance et le développement des compétences est un pas de plus pour le Québec dans l'économie du savoir. Comme l'a mentionné Jean-François Michaud, coprésident patronal du comité sectoriel — et je le cite: «On doit compter sur la main-d'oeuvre qui est en place pour nous propulser vers l'avant au cours des prochaines années comme on doit compter sur une nouvelle main-d'oeuvre bien formée.»

Puisque le projet de loi est sur une base volontaire, j'espère que le gouvernement mettra en place les outils nécessaires pour éclairer les travailleurs et les entreprises dans leur démarche et les inciter à se prévaloir de ce que permet maintenant le projet de loi n° 5.

Bien que le projet de loi permettra de doter la Commission des partenaires du marché du travail de nouvelles responsabilités relatives au cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre — et de toute évidence elle sera appelée à jouer un rôle clé dans la mise en oeuvre des différents éléments constitutifs de ce cadre — il n'en demeure pas moins que l'on devra s'assurer d'établir une stratégie de promotion adéquate auprès de toutes les entreprises et de la population en général afin de contribuer à faciliter l'interprétation de la loi et ainsi éviter des incompréhensions sur les objectifs visés par cette réforme.

Le gouvernement devra également s'assurer, dans sa stratégie de promotion, que les entreprises et les personnes concernées... que la notion de compétence inclut la formation. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Picard): Je vous remercie, M. le député. Je reconnais maintenant Mme la députée de Crémazie, porte-parole en emploi pour le deuxième groupe d'opposition.

Mme Lisette Lapointe

Mme Lapointe (Crémazie): Merci, M. le Président. J'aimerais aussi saluer l'atmosphère et puis l'excellente coopération, les réponses obtenues lors de l'étude article par article du projet de loi n° 5, la semaine dernière, et en remercier le ministre et son équipe pour leur travail.

La loi qui va modifier la loi sur la formation professionnelle fait l'objet d'un consensus de la part des partenaires du marché du travail. Les partenaires du marché du travail... du milieu du travail, ce sont les employeurs, les travailleurs, le milieu de l'éducation et le secteur communautaire. Quand on voit un tel consensus, je crois que, nous, parlementaires, on doit être très ouverts et très à l'écoute, et c'est ce que nous avons fait.

Un retour en arrière. La loi sur la formation professionnelle datait de 1995. À cette époque, on accusait des retards, comme l'a souligné le député de l'ADQ, très importants. Au Québec, deux travailleurs sur 100 avaient un diplôme, deux jeunes avaient un diplôme de formation professionnelle, alors que, dans la moyenne des pays de l'OCDE, c'étaient quatre travailleurs sur 10 qui en détenaient un. Des pas extrêmement significatifs ont été faits au cours de la dernière décennie, mais il fallait adapter cette loi, il fallait donner plus de latitude à la commission des partenaires du milieu du travail de même qu'aux comités sectoriels. Il fallait aussi reconnaître aux travailleurs la possibilité, eux-mêmes — s'ils étaient sans emploi ou s'ils venaient de perdre leur emploi; la possibilité, eux-mêmes — d'aller chercher de la formation et de faire reconnaître leurs compétences. Ça, c'est un acquis extraordinaire, et j'espère que sa mise en oeuvre se fera vraiment.

Il y a un fonds, le fonds qu'on appelait le Fonds national de formation. C'était 1 % des cotisations des employeurs qui n'avaient pas contribué 1 % de leur masse salariale à la formation de leurs travailleurs. Ce fonds existe. Ce fonds n'était pas accessible aux travailleurs individuellement lorsque, dans leur entreprise, ils ne pouvaient pas aller chercher cette formation. Maintenant, ça leur sera accessible. Et ça, je pense que c'est une grande ouverture et il faudra surveiller... on en a discuté, en commission, avec les collègues, bien s'assurer que les travailleurs aussi ont accès à cette possibilité, à ce fonds pour aller chercher de la formation supplémentaire et surtout la reconnaissance des compétences acquises en emploi.

C'est très difficile pour un travailleur qui n'a pas de diplôme reconnu en formation professionnelle d'aller se chercher un emploi ailleurs. À partir de maintenant, cette loi va permettre à tous les travailleurs d'avoir un papier, d'avoir une reconnaissance pour ce qu'ils ont fait avant, dans leur vie professionnelle. Ils auront un certificat. C'est extraordinaire. Si tout ça se passe comme tous les parlementaires le souhaitent, je pense que la mobilité de ces gens-là, la possibilité d'aller se chercher un emploi plus intéressant, de trouver un autre emploi, d'aller acquérir d'autres compétences, ça va devenir réalité.

Alors, je crois, M. le Président, que c'est une bonne oeuvre. Je suis très, très heureuse que la commission des partenaires du milieu de travail ait plus de responsabilités, plus de pouvoirs, que les comités sectoriels aussi aient un rôle accru. C'est eux qui connaissent bien leur secteur d'activité et les besoins futurs.

Et voilà, je crois que nous aurons une main-d'oeuvre qui va être plus compétitive et qui va avoir davantage le goût de continuer. Alors, c'est une loi que nous appuyons, et je crois que le Québec en sortira vraiment gagnant. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Picard): Merci, Mme la députée. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? M. le ministre de la Solidarité sociale et de l'Emploi.

M. Sam Hamad

M. Hamad: Merci, M. le Président. Je veux tout d'abord remercier ma collègue la ministre de l'Éducation, du Sport et du Loisir qui, elle, a commencé à préparer la loi. Elle a travaillé très fort à préparer une commission de consultation, et nous sommes rendus là parce qu'elle a fait beaucoup de chemin avant.

Et je veux remercier aussi les membres de la Commission des partenaires du marché du travail, l'excellent collaborateur, les partenaires du ministère et finalement mes deux collègues de l'Assemblée nationale, le député de Champlain et la députée de Crémazie, pour l'excellente collaboration. Je pense, on a travaillé en équipe ensemble. Et je me rappelle très bien, à la commission, ça a été très agréable, il y a eu un climat très agréable. Et je pense... En tout cas pour moi, à ma cinquième année comme vie parlementaire, je n'ai jamais vu, dans une commission, un applaudissement à la fin de la commission. Donc, tous les membres de la commission, ils ont apprécié le travail que nous avons fait finalement ensemble.

Moi, je pense que le grand gagnant de cette loi, c'est les travailleurs, c'est les entreprises. Et mes deux collègues ont raison aussi, il faut faire connaître davantage cette loi-là parce que c'est une bonne loi. Mais c'est dans l'intérêt aussi des entreprises et des travailleurs de connaître, savoir davantage. Il est clair aussi, le député de Champlain l'a dit, il faut connaître aussi que, dans cette loi-là, la formation et les compétences sont deux éléments ensemble. Ils sont ensemble dans cette loi.

Donc, encore une fois, je veux remercier mes deux collègues. Et je pense que maintenant c'est au tour des entreprises et des travailleurs de profiter de cette loi-là pour l'avancement de notre société. Merci.

Mise aux voix du rapport

Le Vice-Président (M. Picard): Merci, M. le ministre. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Le rapport de la Commission de l'économie et du travail portant sur le projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre et d'autres dispositions législatives, est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Picard): Adopté. M. le leader du gouvernement.

Ajournement

M. Fournier: M. le Président, je fais motion pour que nous ajournions nos travaux au mercredi 6 juin 2007, à 10 heures.

Le Vice-Président (M. Picard): Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Picard): En conséquence, nous ajournons nos travaux à demain, 10 heures.

(Fin de la séance à 15 h 19)